Le Mesnil saint denis

BULLETIN MUNICIPAL

N°62

AVRIL 2016

LE MESNIL SAINT DENIS EST UNE COMMUNE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

3 **EDITO**

4 **LA MAIRIE EN DIRECT**
Conseils municipaux, conseil de quartier, etc.

7 **SÉCURITÉ - Dépannage à domicile, soyez vigilants**

8 **SOCIAL - Où en sont les logements locatifs sociaux ? Aider les personnes les plus fragiles**

10 **TRAVAUX**
Voirie, éclairage, isolation, etc.

12 **URBANISME - Un travail constructif des habitants et des élus pour l'élaboration de notre Plan local d'urbanisme (PLU) !**

14 **FINANCES**
Réalisation du budget 2015
Le budget 2016

18 **ENVIRONNEMENT - Distribution des sacs jaunes et déchets verts**

21 **SCOLAIRE - Adaptation des rythmes scolaires**

24 **PETITE ENFANCE - Des structures accueillantes pour nos bouts de choux... mais aussi pour leurs parents !**

25 **SPORTS - Natation synchonisée, Basket, Roller Party**

27 **LA VIE AU MESNIL**

34 **TRIBUNE LIBRE**

35 **ÉTAT CIVIL**

36 **L'AGENDA DE VOS LOISIRS**

DATES À RETENIR

Fête des voisins

Vendredi 27 mai

Renseignements et inscriptions au Syndicat d'initiative.

Permanences les mercredis et samedis de 10h à 12h.

Tél. : 01 34 61 49 79

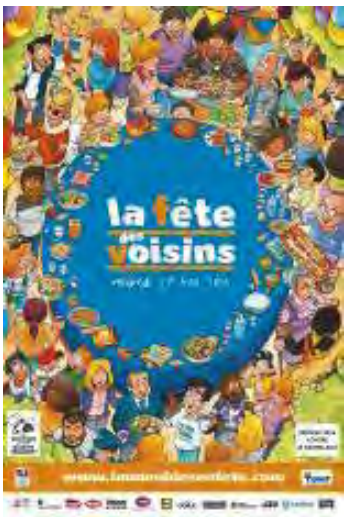

Samedi 25 juin

→ **Concours Jeunes talents** organisé par le Conseil municipal des Jeunes.

→ **Fête de la musique & Feu de la Saint Jean** organisés conjointement par le Comité des fêtes et le CLC, parc du château.

Soirée du Maire

Une fois par mois, le Maire et son équipe se tiennent à la disposition des Mesniloises et des Mesnilois pour répondre à leurs questions :

→ **Jeudi 12 mai** de 18h à 20h.
→ **Jeudi 9 juin** de 18h à 20h.
→ **Jeudi 7 juillet** de 18h à 20h.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat du Maire.
Tél. : 01 30 13 86 68

Fête nationale

Jeudi 14 juillet

Restauration dans la cour des communs du château à partir de 19h.

Retraite aux flambeaux départ de la place Henri IV vers 21h.

Feu d'artifice & bal : parc du château vers 23h.

Bulletin municipal du Mesnil Saint Denis
n° 62 - Avril 2016

Directeur de la publication : Evelyne Aubert **Directrices de rédaction :** Cécile Malbec – Sylvie Legrand **Secrétaire de rédaction :** Patrick Blanc **Comité de rédaction :** Evelyne Aubert, Sylviane Nédélec, Daniel Doux, Véronique Dez, Michel Romain, Catherine Laplagne, Thierry Marnet, Christian Amaury, Sylvie Legrand, Cécile Malbec. **Photographies :** Christian Amaury, Xavier Legrand, Evelyne Aubert.
Conception graphique : e.maginère / Alain Junguené
Impression : Imprimerie Lescure Théol – Papier certifié PEFC

Mairie du Mesnil Saint Denis
1 rue Henri Husson - 78322 Le Mesnil Saint Denis
Tél. : 01 30 13 86 50 - e-mail : mairie@lemesnilsaintdenis.fr

Horaires d'ouverture de la mairie
Lundi, mardi, mercredi : 8h45 à 11h45 et 13h30 à 17h15 - **Jeudi :** 13h à 19h15
Vendredi : 8h45 à 11h45 et 13h30 à 16h45

Retrouvez toutes les actualités et suivez la vie municipale sur notre site internet www.lemesnilsaintdenis.fr

Madame, Monsieur, chers amis,

Le vote du budget communal représente toujours pour les élus un travail de préparation précis qui exige des choix stratégiques importants pour la vie locale.
Depuis son élection en mars 2014, la majorité municipale a tenu ses engagements de campagne et a clairement choisi de ne pas augmenter les impôts locaux, malgré les charges supplémentaires qui pèsent sur la collectivité (fonds de péréquation, réforme des rythmes scolaires…).

Pour tenir le cap, toutes les dépenses sont strictement encadrées, analysées et discutées avant validation.
La masse salariale est contenue dans une enveloppe qui permet d'absorber les hausses dues à l'ancienneté. Pour cela, nous nous sommes séparés d'un cadre A dont la mission pouvait parfaitement être réalisée par un cadre B dont le salaire est moins élevé.

Les investissements ont été également réduits à 600 000 € par an, tout en privilégiant les travaux indispensables de voirie et d'éclairage public.
Négligeons-nous pour autant le patrimoine de la commune ?
Certes pas, car les mandatures précédentes ont réalisé de nombreux travaux et les bâtiments sont en bon état. En ce qui concerne les rénovations à effectuer au château, et notamment les communs du château, dont la toiture nécessite une réfection, des pistes permettant de faire appel à d'autres dispositifs que l'impôt sont en cours d'étude.

Ne pas augmenter les impôts en 2016 représente un enjeu majeur pour les contribuables. En effet, face à la baisse de plus de 90 % de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État, le Conseil départemental est amené pour la première fois à augmenter le taux départemental des impôts fonciers qui passe de 7,58 % à 12,58 %.
Le taux des bases locatives étant augmenté de près d'un point par l'État, l'ensemble peut conduire à un surcoût important pour certains Mesnilois.
Aussi, pour ne pas alourdir la charge des ménages et amortir un peu ces hausses indépendantes des choix de la commune, la majorité municipale n'augmente pas la part de la commune et, au contraire, réduit de près de 2 % la part de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est incluse dans la part intercommunale des impôts locaux.

Pourrons-nous continuer ainsi ? Probablement pas. Mais l'année 2016 sera consacrée au montage des grands projets de la mandature : la reconstruction ou la rénovation du groupe scolaire Bois du Fay ainsi que celle des locaux de l'Accueil de loisirs.
Nous connaîtrons alors le montant de ces travaux, les possibilités de subventions et d'emprunts, ce qui nous donnera la part d'autofinancement à dégager, donc l'éventuelle augmentation des impôts que nous pourrons alors justifier et discuter avec les Mesniloises et Mesnilois.

Quant aux suggestions de certains de réduire les événements festifs tels les vœux et le repas des retraités, l'économie globale de 30 000 € soit 0,3 % du budget global de fonctionnement ne mérite pas qu'on supprime ce qui fait la convivialité de notre commune.

Les élus quant à eux pourraient renoncer à 15 % de leurs indemnités, soit 0,1 % du budget ? Soit, mais ils ne pourraient alors financer comme c'est le cas aujourd'hui tous leurs frais (déplacements, téléphone,…). Où serait l'économie ?
Vous le voyez, les choix de l'équipe municipale ne sont pas ceux de la facilité. Ils sont réfléchis et motivés.

N'hésitez pas à venir en parler avec nous, nous sommes à votre disposition.

Très cordialement

Évelyne Aubert
Votre Maire

AGENDA DU MAIRE

Janvier

- 18 cérémonies de vœux
- Comité de pilotage du Schéma directeur d'assainissement
- Signature pour l'acquisition du terrain destiné à la voie cyclable vers Ste Thérèse
- Commission électorale
- Comité de pilotage du Plan local d'urbanisme (PLU)
- Présentation des Maisons Départementales
- Présentation du Plan accessibilité voirie et espaces publics (PAVE)
- Réunion avec le Syndicat Mixte d'aménagement des étangs et des rigoles (SMAGER)
- Ouverture du marché Espaces verts
- Réunion avec l'Opievoy
- Commission du Parc naturel régional (PNR), commission éducation
- Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC), réunion avec le cabinet KPMG pour le Projet de territoire
- Conseil municipal, débat pour le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU

Février

- Attribution du marché Espaces verts
- Débat d'orientation budgétaire du Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Réunion avec Orange pour la fibre optique
- Comité de pilotage du PLU
- Réunion en préfecture sur la dissolution des Syndicats d'assainissement
- Réunion avec le PNR pour la ferme de Beaurain
- Réunion avec Spie Batignolles pour les travaux de la MGEN
- Etablissement public foncier d'Île-de-France pour nos projets de logements sociaux
- Restitution du travail des étudiants de la Sorbonne sur la ferme de Beaurain
- Réunion à la Communauté d'agglomération de St Quentin-en-Yvelines (CASQY) sur les transports en commun

Mars

- Comité de pilotage du Schéma directeur d'assainissement
- Bureau CCHVC
- Réunion CCHVC commission Sociale
- CCAS - Caisse des écoles – Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) : budget
- CCHVC projet éco-mobilité et projet de territoire
- Commission solidarité – dossiers d'attribution de logements sociaux
- CCHVC – Débat d'orientation budgétaire
- Bureau et Comité syndical PNR
- Association foncière de remembrement : budget

Zoom sur les Conseils municipaux

Les principales questions et délibérations votées sont résumées ci-après.

Séance du 17 décembre 2015

- Vote du Débat d'orientation budgétaire (DOB) pour les budgets d'assainissement et du SPANC (Service public d'assainissement non collectif).
- Augmentation de la redevance d'assainissement 2016
- Budget prévisionnel 2016 d'assainissement et du SPANC.
- Prise en charge d'une quote-part des frais généraux de fonctionnement au budget d'assainissement.
- Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2016.
- Acomptes pour les subventions 2016.
- Avenant au contrat de financement des postes de direction du CLC.
- Coût financier 2016 des postes de directeur et directeur adjoint du CLC.
- Suppression et création de postes.
- Participation aux mutuelles (risques santé-prévoyance).
- Locations des salons du château et tarifs appliqués.
- Renouvellement de la convention Conseil en énergie partagée (CEP).
- Demande de subvention au Parc naturel régional au titre du dispositif de CEP.
- Autorisation au Maire de signer une déclaration préalable pour l'abattage d'un cèdre sur la parcelle A820.
- Dissolution du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Courance (SIAC).
- Rapports annuels 2014 :
  - du délégataire relatif au service de l'eau potable (RAD),
  - du Syndicat intercommunal de la région d'Yvelines pour l'adduction de l'eau (SIRYAE) pour le prix et la qualité du service public d'eau potable,
  - de l'Agence régionale de santé (ARS) sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Séance du 28 janvier 2016

- Débat sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Séance du 18 février 2016

- Débat d'orientation budgétaire 2016.
- Garanties d'emprunts pour la société Domaxis.
- Classement du tableau représentant la Condamnation de Saint Denis au titre des monuments historiques.
- Adhésion à l'Agence d'IngénierY' départementale 78.
- Avis sur la création et l'adhésion de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) au Syndicat mixte des ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM).

Séance du 17 mars 2016

- Budget 2015 de la commune : approbation du compte de gestion, compte administratif et affectation du résultat.
- Taux des taxes 2016.
- Subventions 2016.
- Budget prévisionnel 2016.
- Informations sur les marchés publics au 31/12/2015.
- Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi à temps non complet.
- Création de postes de non-titulaires à temps complet pour besoins saisonniers (été 2016).
- Approbation du souhait d'intégration au sein de la CCHVC des communes de Bonnelles et Bullion.
- Acquisition pour l'euro symbolique des parcelles B 628 – B 630 et B 634. ■

Modification du code du service national

La loi du 28 juillet 2015 a modifié certaines dispositions du code du service national. Désormais, l'attestation de recensement n'est plus nécessaire pour s'inscrire à un examen ou à un concours. Seule l'attestation de la participation de la personne à la journée Défense et Citoyenneté est demandée. ■

Conseils de quartier
la démocratie de proximité par excellence

Les réunions des Conseils de quartier se tiennent à 21 h en mairie. Elles sont publiques, vous êtes invités à y assister mais nous vous rappelons que vous ne pouvez pas intervenir dans les débats.
Prochaines rencontres :
- **lundi 27 juin :** quartiers Champmesnil et Bourg,
- **mardi 28 juin :** quartiers Résidences du château et Hameaux,
- **mercredi 29 juin :** quartiers Henriville et Bois du Fay.

Les informations et les réponses aux questions des conseillers sont téléchargeables sur le site internet de la mairie, à la rubrique Démocratie locale – Conseils de quartier.
Un très grand merci aux animateurs et aux membres des Conseils de quartier, leur participation régulière, leurs suggestions éclairées et leurs avis sont importants pour l'équipe municipale. Ils permettent la mise en œuvre d'une réelle démocratie de proximité, au plus près des habitants qu'ils représentent avec le souci de l'intérêt collectif et des meilleurs choix pour la collectivité. ■

Restitution des Assises
de la ruralité yvelinoise

La synthèse des rencontres qui se sont déroulées dans le département, notamment le 12 novembre 2015 à Lévis-St-Nom et à laquelle de nombreux Mesnilois avait participé, se déroulera :
vendredi 15 avril 2016 à 20h30 à la Ferme du Manet, 61 avenue du Manet à Montigny-le-Bretonneux.

Les résultats de cette large consultation sur la ruralité dans les Yvelines seront exposés en présence de Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines, Gérard Larcher, Président du Sénat et Patrick Devedjan, Député et Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Plus d'informations sur
www.yvelines.fr/rp/restitutionassisesgrandpublic
ou au 01 39 07 78 74. ■

Travaux sur la ligne électrique haute tension

RTE (Réseau de transport d'électricité) réalisera au cours de l'année 2016 des travaux de maintenance sur la ligne électrique haute tension Elancourt-Saint Aubin.
En cas de réclamation sur l'exécution de ces travaux, les intéressés pourront s'adresser à :
RTE-GMR Equipe d'entretien des lignes, 7 avenue Eugène Freyssinet, 78286 Guyancourt
Tél. : 01 69 92 45 00. ■

Enquête statistique de l'INSEE
auprès d'un panel de Mesnilois

Institut national de la statistique et des études économiques
Insee
Mesurer pour comprendre

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise **du 3 mai au 30 juin 2016** une enquête sur les ressources et conditions de vie des ménages.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

M. .....
Direction régionale de .....
.....
est habilité à enquêter pour le compte de l'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES dans les départements de .....
.....
M. ..... est astreint par la loi, dans l'exercice de ses fonctions, au secret professionnel le plus absolu.

PHOTO

Spécimen

À ..... le .....

Signature de l'enquêteur, *Le Directeur régional de l'Insee,*

Celle-ci s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Sur un échantillon national de 14 000 logements retenus, l'INSEE nous informe que quelques-uns sont situés sur notre commune. Un certain nombre de nos concitoyens seront donc sollicités à ce titre. L'enquête prenant la forme d'un panel sur plusieurs années, certains ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous ne manquerez pas de réserver à l'enquêteur.

Précisons que les habitants des logements visés seront interrogés par un enquêteur (ou enquêtrice) de l'INSEE, muni(e) d'une **carte officielle, avec photo,** l'accréditant et que les réponses fournies lors des entretiens restent CONFIDENTIELLES, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Ces réponses servent UNIQUEMENT à l'établissement de statistiques.

Nota : il est recommandé de s'assurer de la qualité de toute personne se présentant à votre domicile à ce titre et, en cas de doute, de s'adresser à la mairie, pour renseignements complémentaires.

Réunions professionnelles, séminaires...
les salons du château s'ouvrent à la location !

Face aux baisses des dotations de l'État, les communes doivent trouver de nouvelles ressources financières. L'une des pistes est la valorisation de leur patrimoine.
Le Mesnil Saint Denis est riche de son château, c'est également un bâtiment qui nécessiterait des travaux : il serait principalement utile de changer les huisseries qui ne l'ont pas encore été, afin d'économiser l'énergie.
Dans ce but, depuis janvier 2016, les salons du château sont proposés à la location, principalement en semaine, pour des évènements à but professionnel ou évènementiel : réunions, séminaires d'entreprise, expositions...
La commune se réserve bien entendu la priorité pour l'utilisation de ces salons afin de ne pas entraver la vie municipale (réunions, conseils municipaux...).
Les tarifs votés en Conseil municipal en décembre 2015 sont les suivants (ménage, manutention et prêts des tables et chaises compris) :

- location de l'ensemble des salles du rez-de-chaussée : 2500 € le week-end,
- location de l'ensemble des salles du rez-de-chaussée : 1600 € la journée,
- location des 3 salles (salon de lecture, salle de réunion, salle de piano) : 1100 € par jour,
- location de la salle du Conseil municipal : 1000 € par jour.

Toutes les informations utiles (tarif, contrat de réservation...) sont disponibles sur le site internet de la mairie. Vous pouvez également vous adresser directement au secrétariat du Maire Tél. : 01 30 13 86 68.
Nous comptons sur chacun d'entre vous pour faire connaître cette possibilité auprès des entreprises du secteur. ■

Sylviane Nedelec
Adjoint au Maire chargé de l'Organisation générale

Dépannage à domicile, soyez vigilants

Trouver un dépanneur dans l'urgence peut vous exposer à quelques problèmes, des professionnels indélicats abusent parfois de cette situation. Assurez-vous tout d'abord que votre besoin est réellement urgent. Sachez aussi que des obligations d'information s'imposent aux entreprises.

Voici quelques conseils pratiques avant de faire appel à un professionnel et d'engager des travaux

- Méfiez-vous des tracts publicitaires lapidaires, donnant peu d'informations sur les principales caractéristiques du service proposé.

- Soyez prudent à la lecture **d'une publicité ou d'une documentation commerciale se prévalant de la mairie. JAMAIS la mairie ne donne sa caution à un professionnel.**

- Exigez que vous soit remis, préalablement à la réalisation de tous travaux, un **document écrit** contenant les informations suivantes :
  - les prix TTC de toutes les prestations proposées (taux horaire de main-d'œuvre, modalités de décompte du temps passé, frais de déplacement, prix des pièces qui seront remplacées pour éviter d'éventuelles surprises,...),
  - le caractère payant ou gratuit du devis,
  - le cas échéant, toute autre condition de rémunération.

Si la prestation annoncée est d'un montant supérieur à 150 € TTC

- Demandez à l'entreprise de spécifier par écrit **l'état des lieux et l'état de l'appareil**, de manière à avoir une vision précise des réparations à faire réaliser.
- Sauf urgence absolue, exigez un **devis** de la part du professionnel, cela vous évitera toute mauvaise surprise quant au prix à payer une fois les travaux réalisés.

Un professionnel vous suggère de réaliser des travaux qui ne semblent pas urgents ?

- Prenez le temps de réfléchir et ne donnez pas votre accord trop rapidement. Pensez au fait que vous bénéficiez d'un délai de réflexion pour toute prestation que le professionnel vous propose en sus du travail que vous lui avez demandé de réaliser en urgence.

En cas de litige avec un professionnel indélicat

- N'hésitez pas à saisir les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations des Yvelines

30 rue Jean Mermoz - 78035 Versailles
☎ 01 30 84 10 00
Horaires d'ouverture au public :
de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Permanence sans rendez-vous :
les mardis et jeudis de 14h à 16h30. ■

ATTENTION

Des individus ont collé récemment sur un grand nombre de boîtes aux lettres de la commune, des autocollants transparents publicitaires de 4 x 2,5 cm pour un artisan.

Nous vous conseillons de ne donner aucune suite à cette proposition et de retirer ces publicités de vos boîtes aux lettres.

Daniel Doux
Adjoint au Maire chargé de la Sécurité

Où en sont les logements locatifs sociaux ?

Si les logements des Jardins du Mesnil au n°8 de la rue du Général Leclerc ont été livrés, comme mentionné dans le précédent bulletin municipal, l'attribution des Logements locatifs sociaux (LLS) situés dans un petit immeuble collectif à l'entrée de la résidence, n'a pas été sans mal !

En effet, pour l'attribution des 14 logements sociaux, il a fallu pas moins de 12 Commissions d'attribution de logements (CAL) qui se sont réunies chez le bailleur Immobilière 3F entre le 31 août 2015 et le 9 février 2016, soit plus de 5 mois !

Sur ces 14 logements, le contingent dont pouvait bénéficier la mairie correspond à 20 % du total, soit 3 appartements :

- 1 T 2 de 40,19 m² habitables financé par un Prêt locatif d'aide à l'insertion (PLAI),
- 1 T 2 de 46,85 m² habitables financé par un Prêt locatif à usage social (PLUS),
- 1 T 3 de 65,73 m² habitables financé par un Prêt locatif social (PLS). Celui-ci présente la particularité d'être équipé pour Personnes à mobilité réduite (PMR). La mairie a présenté 13 candidats dont 1 seul, bien entendu, a été retenu, il n'est pas handicapé. La commune n'ayant aucun candidat handicapé déclaré comme tel dans ses dossiers a soulevé ce problème, en coordination avec le bailleur, auprès de la Préfecture. Celle-ci a aussitôt soumis à notre examen 7 dossiers dont aucun n'a reçu une suite favorable.

À titre indicatif, les montants de loyers (parking et charges comprises) sont de l'ordre de 11 à 13 €/m².

Conformément au décret du 28/11/2007 stipulant la présentation de 3 candidats pour le même logement, la mairie a dû présenter au total pour ses 3 logements, 37 candidats, dont les 13 pour le seul « PMR ». En définitive, seuls 3 candidats ont été retenus, soit 8 % !

Il est intéressant d'indiquer à ce propos les quelques principes de base que la

Préfecture des Yvelines a tenu à rappeler à l'occasion des attributions des logements de ce programme neuf :

- priorité aux résidents de la commune ou personnes qui y travaillent,
- adéquation de la composition familiale à la typologie du logement et aux revenus :
  - T 1 : personne seule ou jeune couple,
  - T 2 : personne seule ou couple ou éventuellement, si grande surface et faibles ressources, femme seule avec jeune enfant,
  - T 3 et plus : couple ou personne seule avec enfant(s),
- respect du profil d'insertion pour les PLAI, et pas seulement par rapport au plafond de revenus,
- prise en compte également de l'ancienneté de la demande de logement dans l'ordre de priorité de la liste.

C'est en tenant compte de ces critères que les différentes CAL ont pris leurs décisions.

Les raisons des refus, particulièrement nombreux sur cette opération :

- il y a d'abord le cas du logement « PMR » qui à lui seul représente 35 % des refus !
- Ensuite, environ 30 % des candidats n'ont pas été retenus par le bailleur car ils ne remplissaient pas tous les critères d'éligibilité, dont notamment celui relatif à leur situation professionnelle instable et en regard des plafonds de ressources présentés.
- Enfin, près de 25 % des candidats ont refusé le logement proposé pour des motifs divers tels que : « n'est plus intéressé », « n'a pas répondu », « a refusé », « est en inadéquation avec le souhait d'un logement plus grand », « a renoncé à sa demande »… D'autres ont estimé le loyer demandé trop élevé.

Quoi qu'il en soit, ces 14 logements sont actuellement occupés par des locataires qui semblent être satisfaits de vivre dans des appartements neufs bien conçus.

75 logements locatifs sociaux à venir

Route de Versailles : programme Natura Mesnil

Le promoteur CFH et le bailleur social Opievoy envisagent de livrer courant 2016 les **64 LLS** construits en 2 tranches :

Tranche n° 1 : 48 logements (livraison prévisionnelle juin 2016)
Le contingent de la mairie est de 6 logements :
→ 3 T2 dont 2 en PLAI et 1 en PLS
→ 1 T3 en PLAI
→ 1 T4 en PLAI
→ 1 T5 en PLUS.

Tranche n° 2 : 16 logements (livraison prévisionnelle septembre 2016
Le contingent de la mairie est de 2 logements :
→ 1 T2 en PLS
→ 1 T2 en PLUS.

Rue du Général de Gaulle : programme Villa Gabrielle

Le promoteur Nacarat et le bailleur social Domaxis viennent de démarrer les travaux de construction pour lesquels il y aura **11 LLS** (4 T2 - 6 T3 - 1 T4) ainsi répartis :
→ 2 T2, 3 T3 et 1 T4 en PLUS,
→ 1 T2 et 2 T3 en PLAI,
→ 1 T2 et 1 T3 en PLS.

La durée des travaux est estimée à environ 18 mois.

***NB** : En contre partie de la garantie d'emprunt qu'elle a accordée, la commune bénéficiera d'un droit à logement correspondant à 20 % du total, soit 2 logements :*
→ *1 T2 en PLAI*
→ *1 T3 en PLUS.* ■

Pour aider les personnes
les plus fragiles

Le bulletin municipal n°61 de janvier 2016 invitait les personnes de plus de 65 ans ou handicapées de plus de 60 ans à se faire connaître par le biais d'un questionnaire afin de **constituer le registre des « personnes vulnérables »** en cas de mise en œuvre de plans d'alerte ou d'urgence.
Cette opération a rencontré un gros succès : à ce jour **plus de 350 personnes se sont manifestées** en renvoyant leur fiche d'inscription à ce fichier. Le recensement est en cours de dépouillement.
Les **retardataires peuvent encore renvoyer leur fiche en mairie**, au service social (pour plus d'information, contactez Mme Le Bail au 01 30 13 86 66). ■

Michel Romain
Adjoint au Maire chargé des Affaires Sociales

Aménagements de voirie
pour sécuriser la circulation de tous les piétons

19 sites viennent d'être mis en conformité pour les PMR (Personnes à mobilité réduite) par l'installation de passages surbaissés, la pose de plaques podotactiles et de potelets lorsque la situation le permettait. Ces aménagements permettront aux personnes handicapées, aux enfants mais également aux mamans avec leurs poussettes, de traverser la route avec un maximum de sécurité. Les emplacements ont été choisis sur les itinéraires menant aux écoles, notamment les lignes du Ramasse Loustics, ainsi qu'à la Maison de la petite enfance en Centre bourg.

Ils complètent ceux qui avaient été réalisés les années précédentes et s'inscrivent dans le cadre du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), qui vient d'être réalisé.
Coût des travaux : 107 000 € ■

De précieux conseils
pour mieux isoler votre logement

Notre partenariat avec l'ALEC vous permet de bénéficier des conseils - neutres et gratuits ! - que prodiguent ses techniciens spécialisés en maîtrise de l'énergie. Par téléphone, par mail ou de préférence lors d'un RV avec vos projets et plans :

- ils vous conseillent sur les réflexes à adopter au quotidien afin de réduire votre consommation d'énergie et mieux maîtriser vos factures de chauffage,

- ils vous guident en amont de vos projets de rénovation et de construction (choix des matériaux, isolation, systèmes de chauffage, de ventilation et d'énergies renouvelables),

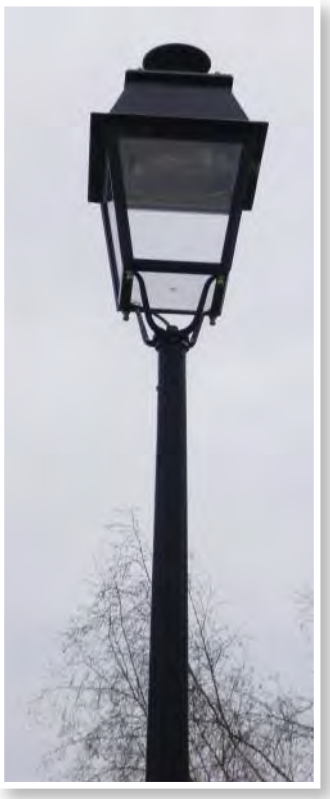

Un éclairage public plus économe
et respectueux de l'environnement

Vous l'avez certainement constaté, 48 lanternes d'éclairage public équipées d'ampoules sodium haute pression ont été installées dans les rues Cyrano de Bergerac, Blaise Pascal, avenue du Maréchal Joffre, rue des Cottages, avenue de Versailles en entrée de ville. Ce matériel répond aux nouvelles normes d'économie d'énergie ainsi qu'à la protection de l'environnement (limitation de la pollution lumineuse nocturne) : ces ampoules dites SHP, plus efficaces à moindre puissance consommée, sont encastrées dans leur capot et le vitrage des lanternes est entièrement transparent

Cinq horloges astronomiques remplacent les anciens capteurs crépusculaires (lumandars). La mise à l'heure sera donc automatique, la programmation des horaires d'allumage et d'extinction en sera facilitée.

Cet investissement de 32 000 €, réalisé en collaboration avec l'Agence locale pour l'énergie et le climat (ALEC) de Saint-Quentin-en-Yvelines, dans le cadre de notre contrat de partenariat, **a bénéficié d'une subvention du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) de 20 000 €,** ainsi que d'une prime d'économie d'énergie obtenue du ministère de l'Environnement.

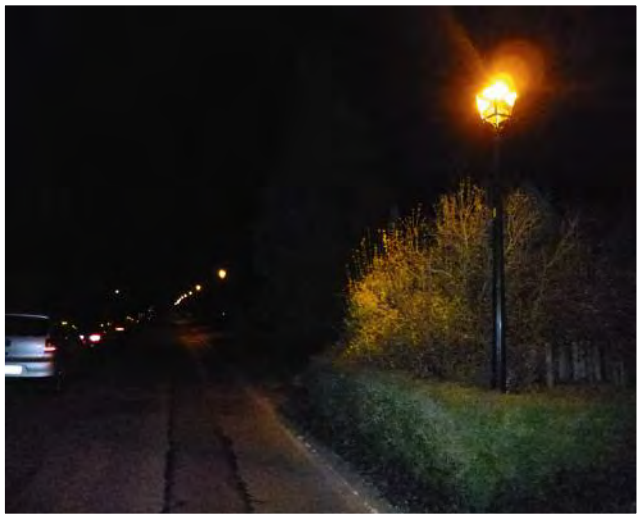

Une tranche complémentaire de travaux identiques sera engagée en 2016. Elle complètera notre équipement et permettra le renouvellement d'autres points d'éclairage. Une ligne budgétaire de 35 000 € a été votée par le Conseil municipal dans le budget d'investissement de 2016.
Une nouvelle demande de subvention auprès du PNR sera effectuée. Celle-ci devra être accompagnée d'une extinction partielle de l'éclairage public une partie de la nuit dans certains quartiers (en dehors du centre-ville et des voies les plus passantes), comme cela est déjà le cas dans plusieurs communes du Parc. ■

- ils vous aiguillent sur les aides financières possibles (crédit d'impôt transition énergétique, éco-prêt à taux zéro, programme « habiter mieux »),

- ils peuvent mettre à votre disposition une caméra thermique (financée par le PNR !) pour mesurer les déperditions de chaleur de votre logement.

Ce service gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune, est mis en place pour les particuliers afin qu'ils puissent visualiser les éventuels défauts thermiques de leur bâti. (Attention, l'emprunt de la caméra s'effectue exclusivement sur réservation et auprès des permanences situées à Rambouillet et à Saint-Arnoult-en-Yvelines.) Après la prise d'images, le particulier, aidé par le conseiller info énergie pourra identifier les points sensibles de l'isolation de son habitat, puis projeter des travaux de rénovation dans l'objectif d'améliorer son confort thermique et de réduire ses dépenses d'énergie.

***NB** : pour optimiser cette démarche, le service est ouvert uniquement en hiver. Il est en effet nécessaire que le logement soit chauffé et que la température extérieure soit en dessous de 10° pour visualiser nettement les déperditions thermiques.*
Informations auprès de l'ALEC
→ au 01 30 47 98 90
→ ou par mail : info-energie@energie-sqy.com ■

Bernard Claisse
Adjoint au Maire chargé des Travaux

Un travail constructif des habitants et des élus

pour l'élaboration de notre Plan local d'urbanisme (PLU) !

Commencé en juin 2015, le travail d'élaboration du PLU se poursuit dans les délais prévus.

Après les ateliers sur le diagnostic, ceux sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), sur les Opérations d'aménagement programmées (OAP) puis sur le règlement ont rencontré un vif succès avec près de 70 Mesniloises et Mesnilois présents à chaque séance.
Les conseillères et conseillers de quartiers sont particulièrement impliqués dans ce travail et nous les remercions très sincèrement pour leur présence régulière et leurs suggestions toujours avisées.

La large concertation mise en place par la commune a été unanimement saluée par les services de l'État et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) lors de la réunion des Personnes publiques associées qui s'est tenue fin mars en mairie. Lors de cette réunion, en présence de la Direction départementale des territoires (DDT), le Maire a clairement indiqué que la concertation ainsi que les Assises de la ruralité avaient permis aux habitants d'affirmer leur attachement au territoire rural du Sud-Yvelines et au Mesnil Saint Denis tel qu'il s'est constitué au fil des ans.

Le Maire a rappelé combien il est important d'entendre cette exigence afin d'aboutir à un document qui puisse recueillir la plus grande adhésion.

Ainsi, les OAP permettent à la commune d'affirmer sa volonté de préserver le patrimoine et le caractère villageois de la commune, tout en ayant pour objectif de répondre aux obligations en matière de logements sociaux. Toutefois, nous ne pourrons atteindre les 25 % fixés par l'État, mais avec les programmes prévus, ajoutés à ceux en cours ou déjà livrés, nous nous en approcherons (nous serons à près de 20 %).

Les représentants des services de l'État n'ont pas émis d'objections sur cette stratégie, au contraire, ils ont noté l'engagement de la commune et la forte volonté d'aménagement du territoire diversifiant le type d'habitat tout en respectant les normes du Parc naturel régional.

Ceci est encourageant pour la suite de la procédure. Les mois d'avril et mai seront consacrés par le Comité de pilotage du PLU à finaliser le zonage et le règlement.

Une réunion publique de clôture de cette phase se tiendra en mairie : jeudi 16 juin à 19h salle du Conseil municipal

Puis, en septembre, **l'enquête publique** sera organisée suivant des modalités qui seront précisées dans le bulletin municipal de l'été.
Ainsi, nous pourrions aboutir, comme prévu, à une approbation en Conseil municipal fin 2016.

Rappel de la concertation

Jeudi 11 juin 2015 : présentation de la démarche PLU au Conseil municipal

Samedi 27 juin : balades urbaines ouvertes à tous

Jeudi 2 juillet : réunion publique de lancement

Samedi 26 septembre : réunion des Conseils de quartier sur le diagnostic

Mardi 13 octobre : ateliers ouverts à tous sur le diagnostic

Samedi 24 octobre : séminaire des élus sur le PADD

Mardi 3 novembre : réunion avec les agriculteurs

Samedi 21 novembre : inauguration de l'exposition PLU en mairie et ateliers PADD

Jeudi 26 novembre : Conseil municipal réunion de travail PADD

Samedi 28 novembre : ateliers « circulations douces » avec le Conseil municipal des Jeunes

Jeudi 10 décembre : réunion de travail du Conseil municipal PADD

Jeudi 28 janvier 2016 : débat sur le PADD au Conseil municipal

Samedi 13 février : ateliers OAP ouverts à tous

Jeudi 10 mars : réunion publique sur les OAP

Jeudi 7 avril : suite de l'exposition PLU : PADD, OAP, zonage

Samedi 16 avril : atelier participatif ouvert à tous sur l'aménagement de la coulée verte animé par le Parc naturel régional, de 10h à 12h en mairie. Inscription auprès du secrétariat.

En sus de ces réunions, le Comité de pilotage composé de : Evelyne Aubert, Jean-Luc Antrope, Bertille Bonnain, Bernard Claisse, Dominique Dario, Daniel Doux, Catherine Laplagne, s'est réuni près d'une fois par mois avec le cabinet Espace Ville, le PNR et les techniciens de la commune.

Les projets en cours

Le foyer Sully

Un principe d'aménagement répondant aux exigences du PNR et de la commune a été présenté au Conseil municipal le 17 février. Nous ne pouvons le rendre public avant sa validation par la Direction des Sites, dont nous sommes en attente. Dès que nous serons en mesure de le faire, nous demanderons à l'opérateur Yvelines Aménagement d'organiser une réunion publique de présentation.

Dans tous les cas, la déclaration de projet suit son cours pour une enquête publique en septembre, parallèle à celle sur le PLU.

Le Schéma directeur d'assainissement

En complément du PLU, la révision du Schéma directeur d'assainissement (SDA), confiée au Cabinet Merlin, a été lancée en janvier.
Le précédent SDA qui a couvert une période de 10 ans a vu la réalisation à plus de 70 % de ses objectifs : réseaux des Résidences du château, changement des branchements plomb, mise aux normes des mauvais branchements… L'objectif de ce document est de faire le point sur l'état des réseaux d'assainissement, dont la station d'épuration, de hiérarchiser les travaux à effectuer et de permettre à la commune d'obtenir les subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la réalisation de ceux-ci.
L'ensemble des études nécessaires à l'élaboration de ce SDA est prévu sur une durée d'un an pour **un montant de 182 000 € HT** environ. Une subvention de 146 052 € a été accordée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie !

La ferme de Beaurain

A l'initiative du PNR et accompagnés par celui-ci, trois groupes d'étudiants en Patrimoine de la Sorbonne ont travaillé sur l'avenir de la Ferme de Beaurain.
Chaque groupe a élaboré un dossier proposant diverses activités qui pourraient s'y développer autour des thèmes de l'agriculture de proximité, du tourisme, des circuits courts de production, etc.
Certaines pistes très intéressantes sont aujourd'hui approfondies par les conseillers techniques du Parc et un appel à projets est en préparation.
La commune pourrait également confier à un stagiaire le suivi de ce dossier.
Lorsque les contours d'un projet seront dessinés, une réunion publique de présentation sera organisée, toujours avec l'aide des services du PNR. ■

Evelyne Aubert
Maire

Réalisation du budget 2015

Le budget de fonctionnement

DÉPENSES RÉALISÉES SUR L'EXERCICE (8 116 492,21 €)

LES ÉLÉMENTS MARQUANTS

➢ Les charges à caractère général s'élèvent à 2 551 539 € (baisse de 1,8 % par rapport à 2014).

On peut noter une amélioration du coût des contrats des prestations de service et des frais de nettoyage des locaux (nouveaux marchés plus avantageux que précédemment) mais une hausse des dépenses d'énergie et de la location des photocopieurs (amélioration des prestations pour les écoles).

➢ Les dépenses de personnel (hausse de seulement 0,4 %) ne représentent que 35,9 % des dépenses de fonctionnement et restent maîtrisées malgré l'impact de mesures légales (hausses des cotisations URSSAF et retraites, effet du "Glissement vieillesse technicité"…)

➢ Les autres charges (hausse de seulement 0,3 %) représentent 13,9 % des dépenses de fonctionnement.

➢ Les charges financières s'élèvent à 176 285 €.

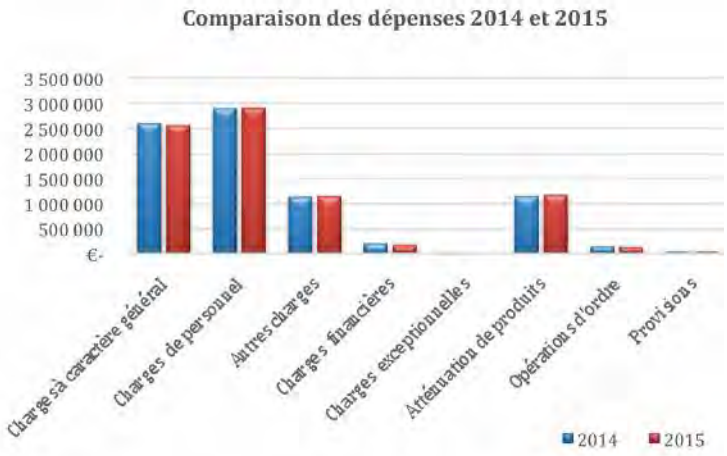

*A noter : comme en 2014, **l'augmentation** du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2015 a été prise en charge par notre Communauté de communes (CCHVC), ce qui a limité la participation de la commune à 109 642 €. Par ailleurs, la pénalité SRU (loi Solidarité et renouvellement urbain) est de 100 649 € contre 79 000 € en 2014.*

LES RECETTES RÉALISÉES SUR L'EXERCICE (9 068 728,42 €)

LES ÉLÉMENTS MARQUANTS

Les produits des services diminuent globalement de 1,34 % (changement du mode d'enregistrement du produit des régies de restauration scolaire et de l'ALSH). La fiscalité constitue le poste de recettes le plus important de la commune (70,8 %). Le montant des droits de mutation (397 642 €) est supérieur à la prévision mais n'égale pas le montant record de 2014 (576 697 €).

L'équilibre dépenses/recettes reste fragile notamment du fait de la baisse importante (- 16,7 %) de la Dotation globale de fonctionnement (DGF).

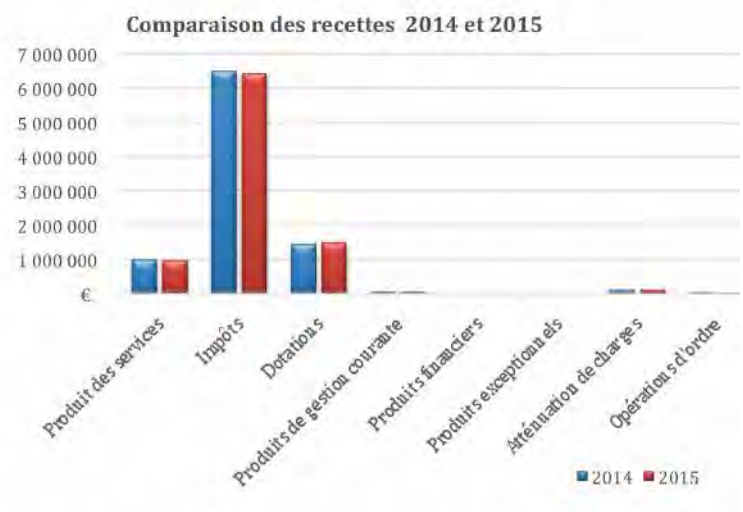

SOIT UN RÉSULTAT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT SUR L'EXERCICE 2015 DE : + 952 236,21 €

Le budget d'investissement

Les dépenses réalisées sur l'exercice (1 474 384,61 €)

	Résultats 2015	Restant à réaliser 2015
Emprunts – Remboursement capital	680 620,12	
Immobilisations incorporelles	15 837,00	6 908,16
Immobilisations corporelles	687 466,63	252 606,06
Immobilisation en cours	0,00	
Immobilisations financières	388,01	
Subventions d'équipement versées	65 040,00	
Opérations patrimoniales	1 184,04	
Opérations d'ordre (transfert entre sections)	23 848,41	
Total des dépenses	**1 474 384,61**	**259 514,22**

Les principales dépenses d'équipement ont concerné **les écoles et le périscolaire** (41 822 €), **l'écologie et le cadre de vie** (138 783 €), **la voirie, la circulation et le patrimoine** (394 668 €), **le sport et les associations** (11 044 €), **la sécurité et la police municipale** (36 274 €), **les services administratifs** (38 033 €) et **techniques** (11 754 €).

Les recettes réalisées sur l'exercice (3 576 625,02 €)

	Résultats 2015	Restant à réaliser 2015
Excédent de fonctionnement capitalisé	311 643,69	
Subventions	1 564 574,55	125 016,00
Emprunts	0,00	
Immobilisations financières	0,00	
Dépôts et cautionnements reçus	1 366,00	
Dotations, fonds divers et réserves	542 296,86	
Opérations d'ordre (transfert entre sections)	28 795,38	
Opérations patrimoniales	1 184,04	
Total des dépenses	**2 549 860,52**	**125 016,10**

Les **subventions 2015** représentent un montant global de 1 564 574,55 €. Elles proviennent essentiellement :
- de la participation du promoteur de l'opération immobilière Le Village : 400 000 €,
- des subventions du Conseil départemental au titre du Contrat de développement de l'offre résidentielle (CDOR) : 1 015 000 €
- du programme triennal de voirie : 53 266 €
- ainsi que de la Région Île-de-France et de l'Agence de l'eau : 47 320 €.

Le montant de la dette & la capacité de désendettement

La dette de la commune s'élève au 31/12/2015 à 4 638 347 €. Notre capacité de désendettement est matérialisée (en vert) sur le graphique ci-après. Elle est passée de 14 ans en 2009 à un peu plus de 4 ans en 2015.

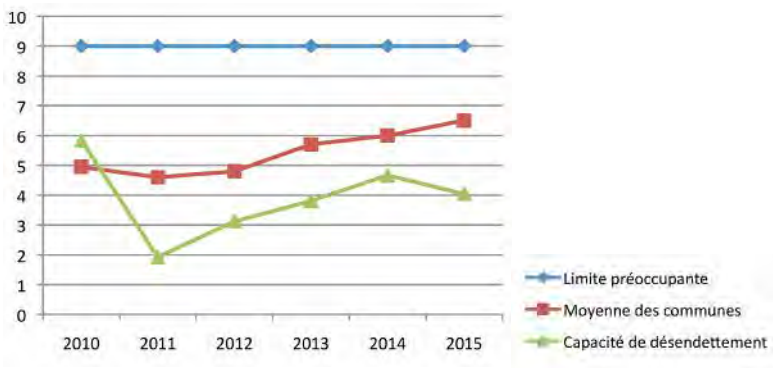

En conclusion, des dépenses contenues malgré la conjoncture

La commune du Mesnil Saint Denis, comme les autres collectivités, subit les effets de la conjoncture économique actuelle et des décisions prises dans le but de réduire les déficits publics. Ceci se traduit notamment par un encadrement rigoureux de nos dépenses.
En matière de fonctionnement, il est à noter que, malgré les effets conjugués de l'inflation des coûts et l'augmentation des charges imposées par l'État, les dépenses sont contenues (8 116 000 € en 2015 contre 8 164 000 € en 2014).
Rappelons encore que la baisse des dotations et l'augmentation des charges imposées à notre collectivité amputent le budget communal de presque 2 000 000 € dont une partie aurait pu être consacrée au financement de nos dépenses d'équipement et d'entretien du patrimoine. ■

Daniel Doux
Adjoint au Maire
chargé des Finances et de la Sécurité

LE BUDGET

Le budget 2016 a été bâti avec la plus grande rigueur possible, dans le souci de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant une qualité de services pour la population et ce, malgré les fortes contraintes de réduction des dotations aux collectivités et les effets de la péréquation financière entre les communes. Il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux d'imposition en 2016.

FINANCES ECONOMIE

4 062 819 € **1 156 250 €**

virement à l'investissement :
2 489 864 €

atténuations de produits :
1 180 000 €

EDUCATION
(678 élèves)

1 807 018 € **28 841 €**

dont écoles :
433 891 € **22 150 €**

restauration scolaire :
686 243 € **2 100 €**

ENFANCE JEUNESSE

634 578 € **270 €**

dont enfance & petite enfance :
566 376 € **270 €**

jeunesse :
68 202 €

SPORT VIE ASSOCIATIVE

644 142 € **3 200 €**

dont subventions aux associations :
268 428 €

CULTURE TOURISME

132 657 € **450 €**

COMMUNICATION

20 300 € **15 000 €**

bulletin municipal, informations diverses, site internet

LE BUDGET

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

2016

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

1 344 520 € **79 397 €**

ENVIRONNEMENT URBANISME

142 216 € **2 000 €**

dont environnement :
103 000 € **2000 €**

PLU :
39 216 €

PATRIMOINE TRAVAUX ÉNERGIE

1 664 216 € **3 483 996 €**

dont réseaux voirie :
179 936 € **358 963 €**

patrimoine* :
3 067 700 €

* Comprenant une réserve d'environ 1 800 000 € pour grands travaux (école du Bois du Fay, CLSH...).

SÉCURITÉ POLICE MUNICIPALE

330 899 € **48 892 €**

dont service d'incendie :
212 993 €

GLOBAL

10 957 371 €
4 865 816 €

SOCIAL SOLIDARITÉ

159 895 € **32 520 €**

affaires sociales, personnes à mobilité réduite, gens du voyage

TRANSPORTS
(y compris transports scolaires)

14 111 € **15 000 €**

Daniel Doux
Adjoint au Maire
chargé des Finances et de la Sécurité

Distribution des sacs jaunes et des sacs pour les déchets verts
> les 13 et 16 avril

Si vous n'êtes pas encore venus chercher vos sacs de tri (sacs jaunes) et vos sacs pour les déchets verts, vous êtes invités à les retirer à la mairie dans les communs du château aux dates suivantes :

mercredi 13 avril et samedi 16 avril } de 9h à 12h et 14h à 17h

Nota : pour faciliter la distribution, pré-remplissez le formulaire mis à votre disposition à l'accueil de la mairie ; il est accessible également sur le site Internet. Les personnes qui ont des difficultés de déplacement peuvent accéder en voiture jusqu'aux communs par l'avenue du Maréchal Joffre. Vos voisins ou amis peuvent aussi se présenter à votre place si vous leur confiez votre formulaire signé.

Pour mieux s'adapter aux besoins de chaque foyer

Ce changement a pour but essentiel de permettre une distribution personnalisée en fonction des caractéristiques de chaque foyer (nombre de personnes dans la famille ou hébergées, taille des jardins) et un meilleur suivi des quantités de sacs distribuées. Il est désormais possible d'obtenir des sacs jaunes de 100 litres (au lieu de 50 litres) si vous le souhaitez. L'objectif est également de réduire les distributions supplémentaires en déchèterie, celles-ci peuvent perturber son fonctionnement, notamment aux heures d'affluence du samedi.
Profitez de votre venue, le 13 ou le 16 avril, pour poser vos questions sur le tri de certains déchets ou sur la collecte des déchets en général, et pour vous inscrire à une visite (très instructive !) du centre de tri.

Rappel : les sacs vous sont distribués gratuitement mais vous les payez à travers la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), de ce fait évitez autant que possible leur gaspillage. Ne les utilisez pas pour d'autres usages que celui auquel ils sont destinés (en particulier pour les sacs destinés aux déchets verts - voir encadré).

La déchèterie passe en horaires d'été

à partir du lundi 18 avril (et jusqu'au 5 novembre) :

- lundi de 9h à 12h
- jeudi de 9h à 12h (sauf mois d'août)
- vendredi de 16h à 19h (sauf mois d'août)
- samedi de 9h à 13h et de 14h à 19h. ■

Préférez la collecte en porte à porte

La collecte des déchets verts en porte à porte reprend le lundi 11 avril. Pendant la période de ramassage, privilégiez toujours ce mode de collecte (facturé de toute façon) par rapport au dépôt en déchèterie, qui occasionne des frais de rotation de bennes supplémentaires. Et si vous apportez vos déchets verts en déchèterie, évitez de jeter les sacs avec les déchets !

La priorité à la collecte en porte à porte vaut aussi pour les encombrants, pour la même raison : les frais de rotation des bennes.

Les spécificités des D3E

Seule exception, les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) qui doivent être impérativement déposés en déchèterie ou rapportés dans les magasins qui en vendent. Ils ne sont plus ramassés en porte à porte car la réglementation impose qu'ils soient collectés séparément des autres déchets. Pour les D3E lourds ou volumineux (frigos, machines à laver…), le livreur ou l'installateur est tenu de vous reprendre l'ancien. Pensez-y !

Opération « Nettoyage de printemps » réussie !
> 2 avril

Menée chaque année avec le soutien du PNR, cette opération mobilise élus et habitants sensibles à la propreté de notre ville. Durant quelques heures, munis de gants et de gilets de sécurité, différents groupes – et souvent des familles – sillonnent nos rues et chemins pour les débarrasser des déchets qui jonchent le sol. Un rendez-vous convivial qui lie une marche au grand air et une démarche civique au bénéfice de toute la population. Cette année, la présence des "farfadets" (petits scouts de 8 ans environ) associés aux adultes -environ 30 personnes au total- a mis de l'énergie et de la bonne humeur dans l'équipe ! Nous avons collecté 15 sacs. Bravo à tous ! ■

Un géant de 135 ans à terre

C'est avec regret que la commune a dû se résoudre à faire abattre le deuxième cèdre du parc du château (le premier avait dû être coupé il y a un peu plus de deux ans). L'état de son tronc ne le laisse pas deviner, pourtant il n'avait pas refait d'aiguilles depuis deux ans et son dépérissement était inéluctable. Compte tenu de sa situation dans un lieu de promenade très fréquenté, il n'était pas possible de le laisser en l'état.
Le château et son parc constituent un site protégé au titre des monuments historiques, de ce fait la commune a dû demander l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF) pour pouvoir procéder à son abattage.

Témoin de notre histoire

Avec les experts de l'association naturalistes des Yvelines (ANY) en visite sur la commune, nous avons pu établir en comptant les cernes de la souche qu'il avait environ 135 ans. Il aurait donc été planté aux alentours de 1880 par la famille Husson-Carcenac, alors propriétaire du château et qui, après la guerre de 1870 pendant laquelle l'édifice fût occupé par les Allemands, entrepris de grands travaux d'aménagement du lieu dont, en 1884, l'aménagement de la chapelle qui sert aujourd'hui de salle des mariages. ■

Chantier volontaire de défrichage à l'étang des Noës

Avant…

Photos Alexandre Mari (PNR)

Plus de 30 volontaires venus des quatre coins de l'Île-de-France ont participé samedi 13 février à la réouverture de prairies humides à l'étang des Noës.
Malgré une météo défavorable (pluie et boue à volonté !), tout le monde a travaillé avec ardeur et bonne humeur en suivant les instructions d'Alexandre Mari, chargé d'études du Parc naturel régional (PNR), qui dirige depuis plusieurs années le programme de restauration du site.
Ce chantier nature participatif a pu être organisé grâce à la collaboration de l'association des Colibris de Versailles, notamment de Renaud Anzieu et Thomas Litzler. Un grand merci à tous. ■

Après défrichage

Catherine Laplagne
Adjoint au Maire chargé de l'Environnement et du Développement Durable

Campagne annuelle d'élagage
pour entretenir notre beau patrimoine arboré

Notre commune est très arborée, ce qui fait une grande partie de son charme. Cependant, comme toute personne qui a un jardin le sait, cela a un coût. Chaque année la commune consacre une enveloppe budgétaire d'environ 10 000 € à l'entretien de ce patrimoine, c'est à dire à l'élagage et à l'abattage (si nécessaire) des arbres situés sur le domaine communal : arbres d'alignement, parc du château, lisières des bois et des rigoles, etc.

Les agents du service Espaces verts ne sont habilités qu'à effectuer de l'élagage à partir du sol, comme ils l'ont fait l'an dernier sur les acacias des avenues Henri IV et Sully. L'élagage en hauteur coûte cher pour des raisons de matériel (nacelle, équipements de sécurité…), de formation des personnels et surtout d'assurance.

Les 10 000 € budgétés annuellement sont souvent insuffisants pour couvrir l'ensemble des travaux qui seraient à faire. Des arbitrages sont alors à établir en fonction de la situation de chaque site. L'an dernier, la quasi-totalité de la somme a été consommée par l'élagage indispensable des tilleuls de la rue Emile Fontanier. Cette année, d'autres travaux qui étaient en attente, certains depuis plusieurs années, ont été effectués : catalpas le long de la rue du cimetière, érables du parking de la piscine, platanes de l'avenue de Bonnelles, chênes de la rue Henri Husson et quelques arbres spécifiques comme le saule pleureur de l'école du Bois du Fay, des arbres en état de dépérissement comme le grand cèdre du parc du château (voir page précédente), certains platanes de l'avenue de Bonnelles, attaqués par le tigre du platane (*Corythucha ciliata*)… D'autres arbres sont déjà sur la liste d'attente 2017… Heureusement, il nous reste beaucoup de beaux arbres qui embelliront la commune à la belle saison !

2e édition de « 7 jours sans ma voiture »
du 17 au 25 septembre 2016

Suite au succès de cette opération initiée par le Parc à l'automne 2015, une nouvelle édition est proposée en septembre prochain. Une trentaine de volontaires sera sélectionnée selon les critères suivants : résider sur le Parc, utiliser sa voiture au quotidien sur un trajet possible en transport alternatif (vélo électrique mis gracieusement à disposition, titre de transport en commun offert, marche, co-voiturage organisé…), et être motivé !

Les objectifs sont simples : favoriser et améliorer l'écomobilité sur le territoire grâce aux retours d'expérience des candidats, diminuer les bouchons sur les routes et la pollution qui en découle, faire des économies et retrouver notamment par le vélo et/ou la marche un bien-être physique et mental !

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 2 mai sur le site internet du Parc à l'adresse suivante :
www.parc-naturel-chevreuse.fr/new-life-starts-here/deplacements/7-jours-sans-voiture

Catherine Laplagne
Adjoint au Maire chargé de l'Environnement et du Développement Durable

Adaptation des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires est toujours d'actualité. Les Nouvelles activités périscolaires (NAP) ont été introduites dans nos écoles à la rentrée 2015. Comme convenu alors, une concertation continue a été menée avec les différents partenaires - enseignants, parents délégués, prestataire, mairie - afin de pouvoir évaluer au mieux ces NAP et leur impact sur les élèves de notre commune.

Pour tenir compte des constats faits dans le cadre de cette concertation, nous avons donc choisi d'optimiser ce fonctionnement et d'y apporter quelques correctifs pour la rentrée 2016-2017.
En effet, appliquer les NAP en maternelle contraignait les enfants à un temps de présence trop important à l'école, avec pour conséquence directe une nette croissance de leur fatigue, constatée tant par les parents que par les professionnels.
Dans la stricte observation de la réforme, il a donc été décidé de réduire de 45 minutes quotidiennes la journée scolaire et de supprimer les NAP pour ces jeunes élèves.
A compter de septembre 2016, les horaires, **uniquement pour les maternelles,** seront donc les suivants, sous réserve de l'accord du Directeur académique de l'Éducation Nationale et du vote du Conseil municipal :

Maternelles Champmesnil et Bois du Fay

	Périscolaire	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	Périscolaire
Lundi	7h30-8h45	8h45-11h30	11h30-13h41	13h41-16h15	16h30-19h
Mardi	7h30-8h45	8h45-11h30	11h30-13h41	13h41-16h15	16h30-19h
Mercredi	7h30-8h45	8h45-11h30			
Jeudi	7h30-8h45	8h45-11h30	11h30-13h41	13h41-16h15	16h30-19h
Vendredi	7h30-8h45	8h45-11h30	11h30-13h41	13h41-16h15	16h30-19h

Ouverture des classes le matin en maternelle à partir de 8h35. L'accueil en amont sera assuré par notre prestataire du périscolaire, l'IFAC.
Le soir, le quart d'heure entre 16h15 (fin de l'école) et 16h30 (début de la garderie), sera assuré par la commune, sans surcoût pour les parents.

Pour les classes élémentaires, les horaires et l'organisation des NAP restent identiques. L'expérience acquise au cours de l'année va permettre une optimisation des propositions par cycle.

À quoi tient l'ouverture ou la fermeture de classe ?

Dans les Yvelines, les fermetures et ouvertures de classe répondent aux critères de la NODER (Norme départementale de référence). Afin de permettre à chacun de comprendre ce qui nous vaut chaque année de bonnes ou de mauvaises nouvelles, voici quelques explications.

Cette norme est un outil d'aide à la décision pour l'Education Nationale. Elle peut être adaptée sur décision du Directeur académique pour tenir compte de situations particulières et de la situation globale du département.

Effectif pouvant entraîner une ouverture de classe :

En maternelle

Classe	> 32.5 élèves

En élémentaire pour une école de :

1 classe	≥ 25 élèves
2 à 5 classes	≥ 27 élèves
6 classes et plus	≥ 27.5 élèves.

Effectif pouvant entraîner une fermeture de classe :

En maternelle

Classe	≤ 32 élèves

En élémentaire pour une école de :

1 classe	≤ 9 élèves
2 à 5 classes	≤ à 25 élèves
6 classes et plus	≤ à 27 élèves.

Pour calculer cette NODER, on prend l'effectif global prévu dans un établissement et on divise par le nombre de classes, c'est cette moyenne qui détermine le nombre de postes d'enseignement attribués à une école, donc le nombre de classes.

Evaluation en janvier pour la rentrée de septembre

Pour cela, on demande au service Scolaire de la commune dès le mois de janvier d'évaluer les effectifs de la rentrée suivante. Ce calcul est très difficile dans une commune telle que la nôtre, dans laquelle le taux de rotation (déménagements) est assez élevé. Les familles qui viendront s'installer au Mesnil ne sont pas toutes connues et à ce jour, certaines ne savent peut-être même pas encore qu'elles vont y emménager !...
C'est la raison pour laquelle, au regard des chiffres que nous avons pu communiquer en janvier 2016, une fermeture de classe a été prononcée pour l'élémentaire Champmesnil. Nous avons bien expliqué que 125 logements allaient être livrés d'ici le mois de septembre, mais que nous étions dans l'impossibilité de connaître le nombre d'enfants ainsi que leurs âges pour réaliser nos prévisions d'effectifs.
L'Education Nationale restera vigilante et nous lui adresserons nos inscriptions au fil de leurs arrivées afin que cette classe puisse être ré-ouverte suivant les effectifs réels.

Découvrir la lecture et la musique
grâce au soutien de notre Communauté de communes

Lirenval, le salon du livre participatif

À l'heure du numérique et de la quasi omni présence des écrans, il est bon de pouvoir constater le succès du Salon du livre de la Haute Vallée de Chevreuse : Lirenval !

Chaque année, ce salon propose aux communes participantes, un partenariat avec les établissements scolaires. En fonction des niveaux, un choix est effectué par les enseignants et les enfants, dans une sélection de 5 livres proposés par catégorie d'âges (en maternelle : petite-moyenne section, grande section-CP, à l'élémentaire : CE1-CE2 et CM1-CM2). Les élèves et leurs enseignants rencontrent alors un auteur et/ou un illustrateur dans leur classe pour un atelier participatif, en aval d'un travail effectué sur ces livres. Ces moments privilégiés, partagés entre enfants, enseignants et auteur/illustrateur, sont très appréciés de tous.

En 2015, il a été décidé par le Conseil communautaire de la CCHVC* que l'opération ne serait plus portée par les communes mais par l'intercommunalité, toutes les communes ayant à cœur d'entretenir cette collaboration avec Lirenval, afin que leurs élèves puissent découvrir le livre autrement !

Pour sa 16e saison, le salon a choisi pour thème *Les Jardins*, avec en invité d'honneur Alain Baraton, jardinier en chef du château de Versailles, écrivain, journaliste et chroniqueur.

Chaque année, le salon remet le prix Michel Tournier. Cette année cette distinction avait une signification toute particulière puisque Michel Tournier est décédé le 18 janvier 2016 à Choisel, où il vivait depuis près de 50 ans. Il avait obtenu pour Vendredi et les Limbes du Pacifique en 1967, le grand prix du roman de l'Académie française et pour Le Roi des Aulnes en 1970, le prix Goncourt.

D'une certaine manière, Lirenval entretient sa mémoire en prônant un idéal de simplicité qui lui était cher, au travers de ces rencontres entre auteurs et lecteurs.

EXEMPLES D'ATELIERS LIRENVAL À LA MATERNELLE BOIS DU FAY :

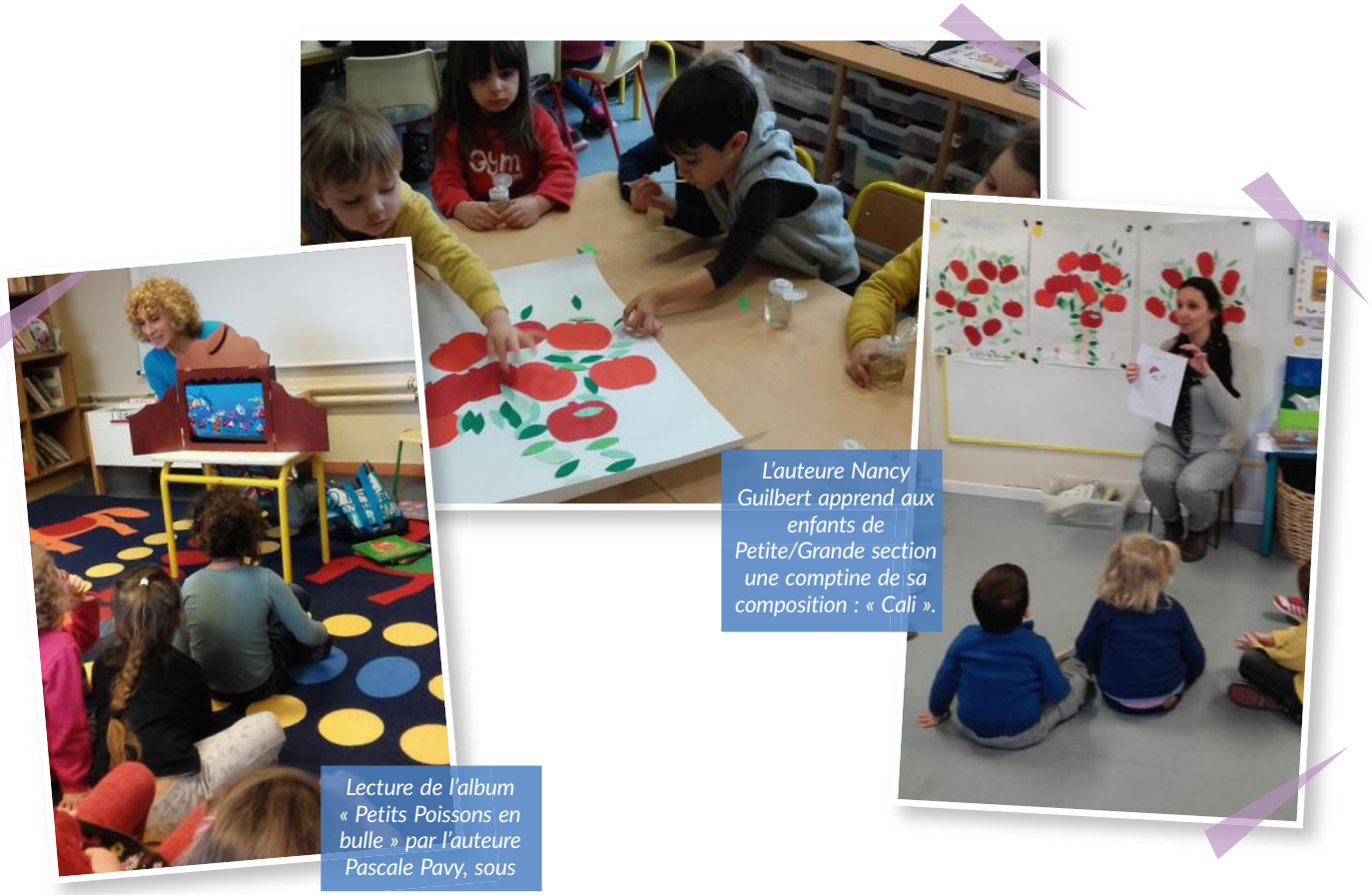

L'auteure Nancy Guilbert apprend aux enfants de Petite/Grande section une comptine de sa composition : « Cali ».

Lecture de l'album « Petits Poissons en bulle » par l'auteure Pascale Pavy, sous

Jazz à toute heure, pour le bonheur des enfants !

Evènement musical emblématique de la Haute Vallée de Chevreuse, qui programme durant cinq week-end des concerts de grande qualité (cette année du 11 mars au 10 avril), ce festival propose également aux communes participantes un concert gratuit à destination de leurs élèves des classes élémentaires, charge à elles d'assurer le transport.
Le Mesnil Saint Denis est une commune partenaire de Jazz à toute Heure depuis plus de 10 ans. Chaque année, un artiste ou un groupe de talent nous enchante au Centre de Loisirs et Culture.
Comme pour Lirenval, la CCHVC* finance désormais les concerts sur son territoire à la place des communes, dont celui du 13 mars 2016 au Mesnil (voir page 31).

Nos élèves ont assisté le 31 mars au concert de Lucy Dixon réservé aux scolaires et organisé à Saint Arnoult-en-Yvelines. Le transport était financé par la Caisse des écoles. Une belle occasion pour certains d'assister pour la première fois à un concert et de rencontrer des musiciens.

** Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse*

L'encadrement des séances de piscine scolaire

Quelques mauvaises informations ayant circulé au sein de nos écoles, il nous semble important de rétablir quelques réalités.

- **Un maître nageur (MNS) blessé a été absent quelques mois.** Néanmoins **seuls deux cours ont été annulés,** les deux autres MNS ayant assuré les remplacements (ce dont nous les remercions très vivement).

Toutefois, certains cours ont été annulés suite à des incidents techniques (pannes, eau souillée par des enfants malades…).

- **Les normes d'encadrement lors des séances de piscine scolaire sont fixées par décret :**
  - en maternelle : 1 enseignant + 2 adultes agréés (professionnels ou bénévoles),
  - en élémentaire : 1 enseignant + 1 adulte agréé + 1 encadrant supplémentaire si le groupe est supérieur à 30 élèves.

Cet encadrement est du seul ressort de l'Education Nationale. Il appartient aux enseignants (qui par ailleurs doivent assurer eux-mêmes l'enseignement) de ne pas composer de groupes supérieurs à 30 élèves pour éviter toute problématique.

- **En sus de cet encadrement, le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) Le Mesnil/La Verrière assure la présence de deux MNS pour chaque créneau de piscine scolaire :** l'un est chargé de la surveillance et de la sécurité, l'autre est chargé de l'enseignement (ce qui n'est pas obligatoire mais c'est un confort choisi par les deux communes).
- Depuis la rentrée de septembre 2015, le bassin est partagé avec des classes de Coignières et de Maurepas qui viennent avec leurs propres MNS et leurs propres encadrements, ceci n'a donc aucune incidence sur les créneaux de piscine de nos écoles, c'est par contre une source de revenus qui permettra de poursuivre les travaux d'aménagement extérieur de la piscine. ■

Véronique Dez
Adjoint au Maire chargé de l'Enfance, l'Éducation et la Jeunesse

Des structures accueillantes pour nos bouts de choux...

mais aussi pour leurs parents !

Au Mesnil St Denis nous avons la chance d'avoir une politique "Petite enfance" dynamique depuis plus de 5 ans !

La commune a délégué la gestion des services suivants à la Maison Bleue :

- une **Maison de la petite enfance** proposant 35 places d'accueil de 0 à 4 ans,
- **deux micro crèches** de 10 et 9 lits chacune. **Une prochaine** de 10 lits est en devenir, dans le nouveau programme Le Village à l'entrée du Mesnil.

Valentine Bernard, responsable territoriale de la Petite enfance, gère quant à elle deux structures mises en place par la mairie, le **Relais d'assistantes maternelles (RAM)** et le **Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)** appelé plus simplement « **Le Scoubidou** ».

Bienvenue au Relais !

Le 12 mars, une animation *Portes ouvertes* a été proposée au RAM afin de découvrir cette structure.
« *Durant cette très belle matinée*, confie Valentine, *nos objectifs ont été parfaitement atteints : les familles ont pu visiter le Relais, voir une expo photos et un mini film montrant l'évolution des enfants au RAM, rencontrer et échanger avec les assistantes maternelles qui leur ont expliqué une journée type de garde, côtoyer d'autres familles et se familiariser avec les locaux.* »
Rappelons qu'au RAM, les 21 assistantes maternelles de la commune peuvent se retrouver dans ce lieu qui leur est réservé, elles peuvent échanger, être conseillées, recueillir des informations administratives... Les familles sont également invitées à venir y chercher des informations, des conseils, des coordonnées d'assistantes. Aujourd'hui, 53 enfants sont gardés ainsi.

Le scoubidou, son premier lieu de rencontre

Vous avez un enfant (ou plusieurs !) entre 0 et 4 ans ? Le Scoubidou vous attend avec votre progéniture chaque vendredi de 9h15 à 11h15 et un samedi sur deux de 10h à 12h. Une douzaine de familles sont accueillies à chaque cession : les enfants jouent, les parents se rencontrent, partagent leur expérience et se libèrent parfois de leurs inquiétudes... Témoignages :
« La première fois je suis venue pour voir. Et puis je suis revenue dès que j'en avais l'occasion, avec plaisir. En tout premier lieu parce que j'avais le sentiment que c'était bien pour mon Petit bout, pour sa socialisation, pour sa découverte d'un autre environnement. Et en second lieu, parce que cela me faisait du bien à moi aussi ! Partager nos expériences de parents mais aussi nos problèmes et surtout nos solutions ; échanger dans une atmosphère attentive et bienveillante ; s'offrir une parenthèse, une bulle d'oxygène... » Maman d'un petit garçon de 8 mois.
« Le jour du Scoubidou est devenu le rendez-vous incontournable de la semaine ! Un temps de repos et d'échanges très agréables, autant pour les enfants qui jouent et se sociabilisent que pour les mamans ! » Maman de Lydie, 2 ans et demi.

Retrouvez de plus amples informations à propos de ces structures sur le site internet de la ville.
Ou contactez Valentine Bernard au 01 34 61 12 25.

Véronique Dez
Adjoint au Maire chargé de l'Enfance, l'Education et la Jeunesse

La section Natation synchronisée

fête ses 30 ans d'activité et son 25e gala

Mais au fait, c'est quoi la natation synchronisée ?

C'est la version moderne de la première compétition de ballet aquatique qui s'est tenue en 1891 à Berlin en Allemagne. Elle est apparue en 1907 grâce à une championne de natation australienne, Annette Kellerman, qui donna un spectacle nautique mémorable dans un bassin en verre à New York. Au cours des trente années suivantes, de nombreux clubs et équipes universitaires vont voir le jour dans différents pays, aboutissant à l'organisation par la *Young women's Christian association* de la première compétition de natation synchronisée et de figures libres imposées en 1924 à Montréal au Canada. Mais c'est la performance mémorable d'une équipe de 60 nageuses, *The Modern Mermaids*, entraînées par Katherine Curtis en 1934 à Chicago, qui donnera définitivement le nom de natation synchronisée à ce sport nautique.

Balbutiements mesnilois

Ici, le premier entraînement avec 8 ballerines sélectionnées parmi les meilleures nageuses de la section Natation de l'ASMD vit le jour en septembre 1986. La natation synchronisée est une discipline très exigeante et complexe qui requiert une grande capacité cardio-respiratoire, une bonne puissance musculaire, de la concentration pour suivre le rythme musical tout en se déplaçant sous l'eau, et enfin de l'élégance et de la grâce.

Nommées *Les Saltimbanques*, les 8 ballerines présentèrent leur premier ballet nautique en juin 1987. Jusqu'en 1991, l'activité perdure mais sans réels moyens.
Grâce à l'avis favorable de M. Zuliani, Président de l'ASMD, la section Natation synchronisée est créée en 1991 et compte alors 10 nageuses. Dès lors, un gala est organisé tous les ans. L'effectif, depuis, n'a cessé d'augmenter avec un pic de 39 nageuses lors de la saison 2010/2011. Actuellement, la section est constituée de trente nageuses et organisera son 25e gala en juin pour son anniversaire.

Des ballerines assidues

218 nageuses sont passées par la section Natation synchronisée. Parmi elles, 17 ont pratiqué plus de 10 ans et 32 entre 5 et 10 ans. Les entraînements ont été assurés depuis le premier jour par Claudette Hutin, actuelle Présidente de l'ASMD, puis par Delphine Lambert qui faisait partie des 8 premières nageuses sélectionnées – elle n'avait que 14 ans à l'époque ! Toutes deux ont bien entendu suivi les formations nécessaires à cette activité d'entraîneur.

Les compétitions ont débuté lors de la saison 2006/2007 avec l'équipe *Les Marsouins* et une première coupe "Promotion". Depuis, la section poursuit les compétitions dans les catégories "Synchro découverte", "Synchro d'argent" et, pour cette année, la plus haute : "Synchro d'or". Souhaitons-lui le meilleur pour cet anniversaire… ■

Notre première équipe en 1987.

L'équipe 2015.

Gala Anniversaire : samedi 25 et dimanche 26 juin (voir agenda).

40 années de basket,
bel anniversaire !

Nos jeunes basketteurs dans les années 90.

Graines de champions, la relève actuelle !

Qui aurait pu imaginer qu'un ancien jeu de balle maya, le *pok a tok*, serait devenu l'un des sports les plus pratiqués au monde avec plus de 450 millions de pratiquants ? James Naismith, professeur d'éducation physique canado-américain au Springfield College dans l'état du Massachusetts inventa le basket-ball en décembre 1891 lors d'une journée pluvieuse avec deux caisses de pêches placées à dix pieds de hauteur (3,05 m) afin d'assurer son cours et de maintenir la condition physique de ses élèves. Pour des raisons évidentes de commodités, il fit évider le fond des caisses et établit les treize règles originelles. Il serait trop long d'aborder les évolutions de ce sport au cours des 125 dernières années !...

La section Basket mesniloise vit le jour en 1975 grâce à la construction de la salle du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple), aujourd'hui gymnase Philippe de Champaigne. Au cours des années 1980, la section a privilégié les équipes féminines jeunes. Au début des années 1990, elle connaît une importante croissance avec la création de nombreuses équipes, le basket étant alors à la mode grâce aux exploits des Chicago Bulls emmenés par Michael Jordan et de la Dream Team lors des Jeux Olympiques de Barcelone. La création d'un club de basket à la Verrière à la fin des années 90 perturbe momentanément cette dynamique. La section repart alors sous la direction du regretté Jacques Dousteyssier avec moins d'équipes et une structure très largement mesniloise, les joueurs seniors de l'époque encadrant les équipes de jeunes.

Success story

Le début des années 2000 est paradoxal. En effet, l'équipe masculine des cadets dispute le championnat régional lors de la saison 2003/2004 alors qu'il n'y a plus que 10 licenciés du fait d'une absence de renouvellement des bénévoles ! Heureusement, sous la direction de Christophe Drapeau, la section va petit à petit reprendre sa croissance. En 2004, le déménagement dans le nouveau gymnase du Parc des sports Guy Lefébure a pour effet de permettre de proposer davantage d'entraînements, notamment en soirée, et donc d'augmenter le nombre de licenciés. En 2007, Julien Touache, joueur depuis son plus jeune âge, devient Président. Il poursuit et intensifie le travail de développement de la section, l'équipe Poussin finit la saison 2008/2009 invaincue et remporte le tournoi de Maurepas.

En 2012, est initié un rapprochement avec le club voisin du B.C. Maurepas afin de mutualiser les moyens humains et les matériels respectifs sur plusieurs équipes, et de bénéficier de l'appui d'un club référencé. Ce choix est immédiatement validé car les Poussines inscrites en entente terminent la saison vice-championnes des Yvelines. Les années suivantes, l'équipe Benjamine d'entente évolue en championnat régional. La section vient également d'intégrer la coopération de l'Elan Yvelines BasketClubs où deux jeunes Mesniloises jouent en championnat de France 15 et une en championnat régional U13.

Trois joueurs et joueuses sont également sélectionnés dans les équipes des Yvelines.

À ce jour, la section Basket se porte bien, elle va atteindre les 100 licenciés. Elle se concentre sur les équipes de jeunes et abandonne pour l'instant les seniors mais elle a créé une équipe loisir adulte très appréciée. L'encadrement technique s'est aussi largement étoffé (10 entraîneurs dont 8 sont diplômés). Une démarche de labellisation de l'école de basket qui est le socle de la section est également en cours. ■

Roller Party « Carnaval »

Samedi 13 février 2016 s'est tenue une roller party « carnaval » au gymnase Philippe de Champaigne organisée par le club des Roller Pucks. De 14h à 18h, 66 participants de tous âges, encadrés par 15 accompagnateurs, ont pu rouler en toute sécurité sur différents types de rollers (en ligne, quad...) dans une ambiance familiale et musicale. En effet, un concert a été donné de 16h à 17h par le groupe verriérois les *Pan's des sens* (steel-drum, percussion caribéenne). La restauration n'a pas été oubliée grâce à un goûter à volonté préparé par l'association Saveurs du monde. Fort de ce succès, le club des Roller Pucks vous donne rendez-vous en novembre pour une prochaine roller party sur le thème d'Halloween.

Et si vous le souhaitez, les Roller Pucks vous proposent toute l'année un entraînement hebdomadaire au gymnase. Inscriptions au prochain forum des associations ! ■

Cédric Chauvierre
Adjoint au Maire chargé des Sports

Rubrique réalisée par Sylvie Legrand, Cécile Malbec. Photos : Christian Amaury

Vœux du Maire, du Conseil municipal...

et du Président du Sénat !

9 JANVIER

Les salons du château étaient bondés samedi soir, 9 janvier, à l'occasion des vœux du Maire et du Conseil municipal qui se sont déroulés en présence de Monsieur **Gérard Larcher**, Président du Sénat, Monsieur **Abdel-Kader Guerza**, Sous-Préfet et de nombreux Conseillers départementaux et Maires de la Vallée de Chevreuse et des environs.

Étaient également présents le Conseil municipal des Jeunes, de nombreuses personnalités du monde civil, militaire, des forces de Police, des services d'incendie et de secours... et bien entendu les acteurs de la vie associative culturelle et sportive de la commune.

Après le discours d'Evelyne Aubert, Maire, le Président du Sénat, toujours très brillant a passionné l'auditoire par une intervention dont lui seul a le secret, insistant sur le rôle majeur des élus locaux en ces périodes de troubles.

Puis il a remis la **médaille d'honneur du Sénat à Jean Créno**, élu depuis 1959 d'abord à Saint Forget, puis au Mesnil Saint Denis.

Monsieur Créno a également reçu des mains d'Evelyne Aubert la **médaille d'honneur Départementale et Communale**, grade Vermeil, en attendant le grade Or l'an prochain !

Les Conseillers municipaux ont ensuite remis des médailles du dévouement à des bénévoles exerçant une activité sur la commune depuis plus de 10 ans :

Niveau bronze 10 ans de bénévolat

· Mmes Karine Lecarpentier et Nathalie Mazoyer – Atelier des Mamans
· M. Maurice Vaye – Informatique pour tous

Niveau argent 15 ans de bénévolat

· Philippe Gruin - ASMD tennis de table
· Gérard Queffelec – ASMD football
· Gilbert Picard – ASMD matériel et logistique
· Nicolas Tessier – ASMD aïkido

Médailles de la ville 20 ans de dévouement

· Jean-Claude Leguerrier – ASMD football
· Joël Letretre - ASMD football
· René Mence – ASMD football

Un très grand merci à tous ces bénévoles pour leur implication au service de la commune !

La soirée s'est poursuivie autour des buffets entièrement approvisionnés auprès des commerces mesnilois et magnifiquement décorés par les services municipaux.

Rubrique réalisée par Sylvie Legrand, Cécile Malbec. Photos : Christian Amaury

14 JANVIER

Vœux au personnel

Le Maire et le Conseil municipal recevaient l'ensemble des personnels de la commune et du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) pour un moment convivial à l'occasion de la nouvelle année. Ce fut l'occasion de remettre les médailles Départementales et Communales (qui, pour la fonction publique, correspondent aux médailles du Travail) à deux agents, Madame Cavanie et Monsieur Lhermitte. Deux agents absents, Monsieur Joux et Madame Toudic, les recevront ultérieurement.
Monsieur Romain, en tant que doyen du Conseil municipal, a également remis la médaille d'Argent Départementale et Communale à notre Maire Evelyne Aubert pour 20 ans de mandat dans la commune.

15 JANVIER

Concert Cantar, bravo pour le répertoire !

Beau succès à l'église du Mesnil pour le concert « Cantar ! », organisé conjointement par les associations l'Air de Rien et Libr'Accords.
Le public nombreux ne s'est pas ennuyé un seul instant : la variété et la qualité des prestations l'ont particulièrement enchanté. Sous la baguette de Valérie d'Annoville, l'assistance a d'abord pu entendre l'ensemble des choristes rassemblés en un seul chœur d'une quarantaine de chanteurs, accompagnés par les musiciens de l'association Libr'accords. Des sonorités sudaméricaines aux traditionnels chants de Noëls, en passant par de la musique instrumentale, des duos et des trios de Schubert, de SaintSaëns, de Castérède et de Bach. Une soprano a également interprété un extrait d'une cantate de Bach accompagnée de trois flûtes. Cette diversité du programme a rendu particulièrement vivante et variée cette soirée qui s'est terminée de façon très joyeuse par l'air bien connu de la *Marche des Rois*, interprétée par l'ensemble des chanteurs et des musiciens.

Le convivial et attendu repas annuel des retraités

Samedi 16 janvier, les salons Saint Exupéry à Coignières ont accueilli le traditionnel banquet destiné aux plus de 67 ans de la commune. Près de 400 convives ont apprécié ce moment de rencontre et d'amitié. Repas, ambiance, musique ont visiblement permis à chacun de passer une journée agréable entre amis et voisins. En témoignent la piste de danse qui n'a pas désempli et le nombre de personnes encore présentes à la clôture à 18h.
Rendez-vous l'an prochain !

Délit d'art, une exposition inspirée

L'atelier de peinture libre Délit d'art présentait les œuvres très inspirées de ses élèves dans les espaces de circulation du CLC. De belles découvertes !

19 JANVIER

Apéro jazz, à la santé de la musique !

Les jazzmen du Colombier, ensemble de musiciens sous la direction de Michel Meilhac, ont fait vibrer de bonheur la pyramide du CLC ! A l'heure de l'apéro, un petit air jazzy pour accompagner la fin de journée, il n'y a rien de tel pour démarrer une agréable soirée !

20 FÉVRIER

Echanges scolaires au collège Sainte-Thérèse

> Mardi 8 mars, les jeunes Munichois venus en échange scolaire avec une classe du collège Sainte-Thérèse ont été reçus en mairie après une visite de la commune et du château commentée par le Syndicat d'initiative.

> Lundi 21 mars, ce sont des jeunes Américains venus de Silver Spring (au nord de Washington) dans l'état du Maryland, qui à leur tour ont été accueillis dans le même cadre, la visite du château étant assurée par Véronique Dez, adjointe à l'Éducation et la Jeunesse.

8 ET 21 MARS

Concert Libr'Accords, une soirée musique au cœur

Le Syndicat d'initiative a donné carte blanche à l'association musicale Libr'Accords pour un concert de grande qualité dans le salon de lecture du château mairie le samedi 12 mars à 20h30.

Plusieurs formations musicales, mesniloises ou voisines se sont produites pour le plaisir de tous. De Mozart à Donizetti en passant par Gabriel Fauré ou Claude Debussy, au piano, à la flûte traversière, au violon, les auditeurs ont pu apprécier le professionnalisme et la qualité artistique de tous ces musiciens.

Remercions l'ensemble Mesnil Habert, Vibr'ensemble et les Drôles de Dames.
Merci à Valérie D'Annoville qui a su mener de main de maître tous ces artistes talentueux.

12 MARS

Jazz à toute heure 2016... c'est tendance !

Dimanche 13 mars en matinée, après avoir vibrée sous la chaude voix de Stellere, la salle de spectacle du CLC s'est enflammée sur les accords du jazz manouche de Louis Winsberg, de Rocky Gresset et Antonio El Titi. Inspirées de Jimi Hendrix, de Django Reinhard et Paco de Lucia, leurs compositions tirées de l'album Gypsy Eyes ont entrainé les spectateurs dans un voyage coloré. Escale tricolore l'espace d'un titre puisque Louis Winsberg, Marseillais, nous a gratifié d'une improvisation extraordinairement émouvante mêlant avec force et sensibilité *La Marseillaise* à une composition personnelle. Un geste musical magnifique que le public n'est pas près d'oublier.

13 MARS

Au carnaval 2016 : une ambiance plus flamboyante que jamais !

19 MARS

Le carnaval du Mesnil s'est tenu le samedi 19 mars, veille du printemps, sous un ciel gris et frais. Ces conditions météorologiques peu clémentes n'ont pas découragé les Mesnilois venus très nombreux pour assister et animer notre carnaval. Tout au long du parcours, de la place Henri IV au groupe scolaire Champmesnil, les participants du plus jeune au plus âgé ont pu danser grâce au groupe « Vent de panique » ainsi que se jeter des confettis grâce aux bénévoles déguisés du Comité des Fêtes. Les nombreux spectateurs ont pu admirer la qualité et l'originalité des déguisements faits maison pour la plupart d'entre eux : robots, oisillons, Fée nature, épouvantail… Le point d'orgue de ce défilé fût à l'arrivée où quelque 800 personnes se sont réunies pour assister à la remise des récompenses des 10 meilleurs dessins, des 10 meilleurs déguisements, à l'embrasement d'un gâteau géant confectionné par les membres de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs (ALSH Amstramgram), au lâcher de ballon final et tout ceci en musique ! Afin que les enfants, leurs parents et leurs grands-parents se remettent de leurs émotions, les membres du Comité des Fêtes ont servi aux plus petits un goûter dans le préau et ont proposé aux plus grands des boissons et du pop corn dans la cour.
Encore un grand merci à tous pour ce moment de convivialité intergénérationnel qui anime notre commune et à l'année prochaine !

Cérémonie en souvenir du cessez-le-feu du 19 mars 1962 en Algérie

Comme chaque année, une cérémonie simple et digne en présence des membres de la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc) a réuni autour du monument aux morts du Mesnil Saint Denis les représentants de la commune et les Mesnilois et Verriérrois venus rendre hommage aux victimes civiles et militaires des combats en Algérie, Tunisie et Maroc. Cinquante-quatre ans après le cessez-le-feu qui mit fin à une guerre qui n'osait pas en porter le nom, les souvenirs et les blessures restent vifs pour tous ceux qui ont vécu ce drame : soldats du contingent, Français d'Algérie contraints à l'exil, Harkis,... C'est au nom de cette mémoire collective que Le Mesnil commémore le 19 mars.

19 MARS

28 MARS

Chasse aux œufs, de nombreux heureux !

Malgré le temps pluvieux et les nombreuses giboulées qui ont arrosé ce lundi de Pâques, les jeunes Mesnilois sont venus nombreux participer le matin à la chasse aux œufs organisée dans le parc du château par le Syndicat d'initiative, puis l'après-midi pour les plus grands à une chasse au trésor qui a fait appel à leur sens de l'observation, à leur agilité physique et intellectuelle.

Bravo à tous les participants et merci aux membres du Syndicat d'initiative, toujours prêts à animer la commune !

Espace réservé à l'expression des groupes d'élus municipaux

Chacun s'exprime sous sa seule responsabilité.

Où est l'exemplarité ?

Au risque de nous répéter, le dernier repas des aînés a été une dépense luxueuse alors que toutes les collectivités se serrent la ceinture. Mais la ténacité de notre Maire va se heurter au mur de notre déficit qui se rapproche d'autant plus vite et qui va nécessiter des privations d'autant plus fortes. Cela fait plus d'un an qu'on le crie ! Encore 22 000 € dépensés pour 400 personnes invitées sans conditions de ressources donc sans contribution financière. Où est l'exemplarité par une gestion de bon père de famille ?

Il est vrai que pour faire des économies, les subventions accordées aux associations ont été rognées. Mais pourquoi n'a-t-on pas demandé aux élus de réduire également leurs indemnités de 15 % ? Où est l'exemplarité ?

Plusieurs conseillers de la majorité sont de notre avis quant à cette gestion autoritaire et arbitraire. Mais lors des conseils municipaux, pratiquement jamais de remarques. Quelle déception ! Il y a un moment où le bon sens devrait l'emporter sur la logique de la majorité. Nous avons pour obligation de conseiller : de prodiguer des conseils. Même s'ils ne sont pas entendus, encore faut-il les exprimer ! Nous avons été élus pour cela, c'est notre devoir. Où est l'exemplarité ?

Un vote à bulletins secrets pour les décisions majeures (budget, PLU…) lors des conseils serait certainement source de surprises !

Oh, nous savons, nous-mêmes ne sommes pas forcément exemplaires dans la forme ! Puisque nos avis ne semblent pas compter en commissions, nous en sommes parfois réduits à apporter lors du conseil, avec vigueur et parfois présomptueusement, quelques critiques vécues comme « des coups de com » même par les autres forces d'opposition. Nous espérons ainsi peser à la longue sur les décisions prises. De toute façon, nous ne sommes pas dupes, nos idées seront parfois récupérées et nous n'en aurons pas la paternité, mais qu'importe, puisque Le Mesnil en profitera.

Dernière minute : toute l'opposition a voté contre le budget 2016, ce qui représente 65 % des Mesnilois. En tenir compte aurait été exemplaire.

Aimeric d'Annoville, Valérie Lemaitre, Marc Paulet, Bertille Bonnain, Daniel Augé
Dynamique 2014

Cessons la politique de l'autruche dans le domaine des finances !

L'an dernier, à la même époque, nous avions rédigé une tribune libre commentant la politique budgétaire de la majorité, en indiquant que nous voterions le budget à la condition qu'une politique et une méthode claires soient définies. Nous ne l'avons pas voté car aucune de nos recommandations n'avait été prise en compte.

Or rien n'a évolué par rapport à l'an dernier. La majorité propose toujours un budget qui ne s'inscrit pas dans une anticipation de l'avenir. Le constat de l'insuffisance des montants consacrés à l'investissement est à nouveau fait, mais aucune solution n'est proposée. Pourtant, deux dépenses importantes ont été annoncées comme prioritaires, la rénovation de l'école du Bois du Fay et la restructuration des locaux de l'accueil sans hébergement. Egalement, ont été posés comme principes l'augmentation des impôts et le recours à l'endettement.

En revanche, rien n'a été prévu sur les économies alors que les 300 000 € des Nouvelles Activités Périscolaires (NAPS), qui ne sont pas obligatoires, grèvent le budget.

Rien, aussi, n'a été proposé sur le futur de la ferme de Beaurain. La commune immobilise à ce jour presque 2 000 000 € auxquels se rajoutent les dépenses d'entretien ainsi que celles de la connexion au réseau d'assainissement.

Alors que des futures dépenses d'équipement s'annoncent, rien n'a été fait pour mettre nos finances en ordre de bataille et ainsi nous préparer à un choc budgétaire prévisible.

Il faut arrêter cette politique de l'autruche et entrer dans un vrai débat avec les Mesnilois sur le budget. Voici un sujet dont la majorité devrait s'emparer.

Pour toutes ces raisons, sans une proposition de budget modifiée d'ici le conseil municipal du 17 mars, intégrant une volonté d'économie (notamment sur les NAPS) ou de recherche de recettes non fiscales, nous voterons à nouveau contre ce budget primitif 2016.

Catherine Michondard, Quentin About, Stéphane Djaadi
Vivre Ensemble au Mesnil-Saint-Denis - http://vivreensemblemesnil.fr

Peut mieux faire !

Le budget 2016 a été voté en mars. Je me suis abstenue sur le taux d'imposition et j'ai voté contre ce budget car la majorité municipale n'a pas le courage de faire des choix qui tiennent la route à long terme. Notre capacité d'investissement est très insuffisante mais elle ne propose aucune solution pour y remédier. A force de ne pas investir dans nos infrastructures déjà en mauvais état, c'est une ville complètement dégradée que nous allons léguer à nos enfants !

La baisse des dotations aggrave bien sûr cet état de fait. Certes, on peut en discuter l'ampleur et le rythme, mais elle est inéluctable car c'est notre contribution à l'effort de réduction du déficit, au prorata des dépenses de l'État et des collectivités. Cette baisse doit amener à des réformes structurelles (modernisation de l'administration, développement de l'intercommunalité, mise en place des outils et services numériques, etc.) pour faire des économies sur le long terme. A quand un début de réflexion au Mesnil ?

Notre intercommunalité, parlons-en ! Depuis 2 ans, pas d'annonce des réunions pourtant obligatoirement publiques, ni d'affichage des comptes-rendus… sans doute pour mieux cacher que cette instance est une coquille vide, tout juste bonne à prélever un impôt supplémentaire. Pourtant une mutualisation de certaines compétences pourrait nous faire gagner en qualité ou en coût, mais chaque maire veut garder son pré carré ! C'est vrai, il y a eu ces derniers jours un petit progrès, le site internet, désespérément vide depuis des mois, a enfin annoncé la dernière réunion et contient maintenant les comptes-rendus… après que j'ai menacé de porter l'affaire devant le préfet. On avance, mais à un rythme d'escargot. Prochaine étape, un affichage sur nos panneaux administratifs et le site de la mairie ?

Dominique Dario – Le Mesnil en mouvement

Naissances

Imary Keylan 4 décembre 2015
Roussel Théo 9 décembre 2015
Duval Vileyn Gabriel 25 décembre 2015
Cholodowski Théo 6 janvier 2016
Boileau Antoine 8 janvier 2016
Riou Nathan 8 janvier 2016
Lacan Clara 14 janvier 2016
Kozicki Alicia 18 janvier 2016
Giraud Aurélien 20 janvier 2016
Guinard Hugo 20 janvier 2016
Dessaint Pedro Noah 28 janvier 2016
Brouzes Thimothée 2 février 2016
Caboche Lou 2 février 2016
Saltet de Sablet d'Estières Maud 9 février 2016
Benois Andréa 16 février 2016
Berthelot Charlotte 20 février 2016

Mariages

Viard Guillaume et Lesage Diane 9 janvier 2016
Colleville Julien et El Marini Souad 5 mars 2016

Décès

Guinet Louis 1er décembre 2015
Dallongeville veuve Tavernier Lucienne 3 décembre 2015
Pietri Emile 7 décembre 2015
Le Moël Jean 16 décembre 2015
Bercher veuve Neveu Lucienne 1er janvier 2016
Le Graët Jean-Bernard 2 janvier 2016
Allanic Gilles 3 janvier 2016
Gillet veuve Poirrier Jacqueline 4 janvier 2016
Shotton Norman 5 janvier 2016
Simoes Martins épouse Dos Reis Teresa 5 janvier 2016
Meurdrac Jacques 6 janvier 2016
Crespiat Liliane 20 janvier 2016
Demanget veuve Araba Raymonde 22 janvier 2016
Le Coq Jean-Pierre 1er février 2016
Delattre épouse Etonno Marie-Thérèse 4 février 2016

Erratum (toutes nos excuses pour les erreurs de prénoms dans le précédent numéro).

Mariages : Moulin Geoffrey et Faisant Séverine 12 septembre 2015
Naissances : Rouan Milan 5 novembre 2015

Le Département des Yvelines recrute 150 jeunes pour visiter les personnes âgées pendant l'été

Pour la 13e édition du dispositif Yvelines Etudiants Seniors (YES !), le Département des Yvelines recrute 150 jeunes pour rompre l'isolement des Yvelinois les plus âgés pendant la période estivale.

Initiative originale lancée par le Département en 2004 en collaboration avec les Coordinations gérontologiques locales (CGL) et les Centres communaux d'action sociale (CCAS), elle permet chaque été de recruter **150 étudiants en emploi saisonnier**. Après avoir reçu une formation, les jeunes rendent visite au domicile des personnes âgées (environ 5 à 6 visites par jour).

Conversations, jeux de société, courses, démarches administratives ou promenades, des liens se tissent ainsi entre les étudiants et **les personnes isolées pour lesquelles ce service est proposé gracieusement**. C'est aussi un excellent moyen pour les équipes médico-sociales d'assurer un suivi de proximité de la santé des personnes âgées à domicile et une prévention des pathologies et difficultés liées au grand isolement.

Pour postuler, les étudiants doivent habiter ou étudier dans les Yvelines, être titulaires du Baccalauréat et du permis de conduire depuis 1 an. Ils peuvent envoyer leur CV et lettre de motivation à : **yvelines-etudiants-seniors@yvelines.fr**
Un formulaire est disponible sur : **www.yvelines.fr/yes**

Les seniors peuvent s'inscrire au service en appelant au : 01 39 07 74 83.

L'agenda de vos loisirs

Mai 2016

Lundi 2 au samedi 7
→ **Artistes bridgeurs**. Bridge Club. Exposition de peintures et sculptures. Au club.

Vendredi 6 au samedi 28
→ **Exposition du photo club** au CLC.

Dimanche 8
→ **Commémoration du 8 mai 1945** à l'église et au monument aux morts. Amicale des anciens combattants du Mesnil et de la Verrière et la FNACA. Avec la participation du Chœur du Mesnil.
→ **Visite du Skit du Saint Esprit** à 15h. Syndicat d'initiative.

Mercredi 11
→ **Tournoi de tennis** rouge (7 ans). TCM. Inscription : 12 €.

Mercredi 18
→ **Tournoi de tennis** orange (8/9 ans). TCM. Inscription : 12 €.

Vendredi 20, Samedi 21 et dimanche 22
→ **Fête de printemps**. Chemins d'Espérance au Fort Manoir. Brocante, foire aux livres et objets neufs. De 13h30 à 18h. Entrée libre.

Samedi 21
→ **Journée des adhérents**. Syndicat d'initiative. Départ à 14h du parking de la mairie.
Visite du Skit du Saint Esprit à 15h. Syndicat d'initiative.

Dimanche 22
→ **Vide-greniers de printemps**. Comité de jumelage avec en partenariat le Comité des fêtes. De 9h à 18h, pelouse de l'église.
→ **Concert : Autour de l'Amérique Latine**. Chœur du Mesnil, à 18h au CLC. Entrée gratuite.
→ **Musée des arts forains** au Pavillon de Bercy. Club des amis retraités. Déjeuner et visite. Départ à 10h. Tarif : 63 €.

Samedi 28 et dimanche 29
→ **Paroles de jardiniers**. Visite au jardin du Bois du Fay à 11h. Syndicat d'initiative. Inscription obligatoire sur *yvelines.tourisme.fr* Gratuit.
→ **Woodcraft** (NOUVEAU !) : concours de constructions (le samedi) de tables, bancs et autres installations types d'un camp. Scouts et Guides de France du Mesnil. Vote du public, remise des prix dimanche 12h. Ateliers publics d'initiation aux nœuds et mini-constructions le dimanche après-midi. Pelouse devant l'église.

Samedi 28
→ **Apéro jazz**, soirée jazzy à l'heure de l'apéro, à 18h30 au CLC. Entrée libre.

Dimanche 29
→ **Concert Coup de chœurs.** Avec les chants chorales de Solfeggio et Solfeggietto de l'Air de Rien, à 18h au CLC.
→ **Paroles de jardiniers**. Visite d'un jardin potager à Saint Lambert, à 14h. Syndicat d'initiative. Gratuit.
→ **Portes ouvertes** au TCM, fête du tennis. Gratuit. Ouvert à tous.
→ **Les balles roses** 2016. Le tennis féminin à l'honneur. Au TCM. Gratuit. Ouvert à toutes.

Mardi 31 mai au samedi 18 juin
→ **Exposition des ateliers du CLC** : poterie, polymère, dessin, cartonnage, aquarelle.

Juin 2016

Samedi 4
→ **Paroles de jardiniers**. Visite d'un jardin à Lévis Saint Nom à 14h et 16h. Syndicat d'initiative. Inscription obligatoire sur *yvelines.tourisme.fr* Gratuit.
→ **Balade épicurienne**. Dégustation de produits du terroir et de plats goûteux tout en se baladant. Syndicat d'initiative. Inscription obligatoire sur *yvelines.tourisme.fr* Tarifs : de 30 à 40 €.

Dimanche 5
→ **CLC en fête**. Démonstration de tous les ateliers du CLC. Dans le jardin du CLC. Entrée libre.
Ou Danse en fête. Spectacle de fin d'année des élèves de danse. CLC. Parc du château. Entrée libre.
→ **Visites** de **Notre Dame de la Roche** à 15h et du **Skit du Saint Esprit** à 16h. Syndicat d'initiative.

Samedi 11
→ **Tournoi Christian Bellec**. ASMD Football. Tournoi annuel avec barbecue le midi. De 9h à 18h au stade du complexe Guy Lefébure. Inscription des clubs sous caution.

Dimanche 12
→ **Rando – chorale**. L'Air de Rien et ASMD Marche. Départ à 9h. Ouvert à tous.
→ **Kermesse paroissiale**. Association paroissiale des Trois Clochers. De 11h à 18h, pelouse de l'église.

Jeudi 16
→ **Tournoi d'été** et pot de fin de saison. Bridge Club. A 13h30 au club.

Samedi 18
→ **Spectacles ateliers théâtre**. Spectacles de fin d'année à 18h, 19h, 19h45 et 20h30 au CLC. Entrée libre.
→ **Anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940** à la Malmedone à la Verrière. Amicale des Anciens Combattants du Mesnil et de la Verrière et la FNACA.
→ **ASMD Football** : journée de la section avec barbecue en fin d'après-midi. Au stade du complexe Guy Lefébure.
→ **ASMD Gymnastique artistique** : salle de gym Philippe de Champaigne.
- le matin **Portes ouvertes Baby gym**. Séance découverte Baby gym ouverte à tous les enfants en maternelle.
- l'après-midi, **Challenge interne**, démonstrations, tombola, boissons, gâteaux.
→ **Fête du TCM**. Journée de fête pour tous les adhérents autour d'animations ludiques et conviviales, suivies d'un repas. Ouvert à tous.

Dimanche 19
→ **Spectacles ateliers théâtre**. Spectacles de fin d'année à 14h, 14h45, 15h30 et 16h15 au CLC. Entrée libre.
→ **Chants chorales** des adultes de l'Air de Rien avec les enfants Solfeggio et Solfeggietto. Syndicat d'initiative. A 17h au château-mairie. Tarif : 10 €.
→ **Tournoi de tennis Master sud Yvelines**. 12-18 ans. Au TCM. Sur inscription.

Jeudi 23
→ **Journée à Fécamp** en Normandie. Club des amis retraités et Amicale des Anciens Combattants. Départ à 6h45.

Samedi 25
→ **Fête de la musique** et **Feu de la Saint Jean**. Comité des Fêtes et CLC. Dans le parc du château. Entrée libre.
→ **Visite du Skit du Saint Esprit** à 16h. Syndicat d'initiative.

Samedi 25 et dimanche 26
→ **ASMD Natation synchronisée : Gala annuel et d'anniversaire**. 25 ans de la section et 30 ans d'existence de l'activité « L'Arche de Noé ». Samedi à 18h et dimanche à 11h à la piscine du Mesnil. Tarif : 2 €.

Jeudi 30
→ **Journée des adhérents**. Syndicat d'initiative. Départ à 14h du parking de la mairie.

Juillet 2016

→ **Tournois de régularité**. Bridge Club. Tous les lundis, mardis et jeudis en juillet. A 13h30 au club.

Samedi 2 et dimanche 3
→ **Tournoi de tennis** vert (10 ans). TCM. Inscription : 12 €.

Samedi 2
→ **Fête de l'école de tennis**. Au TCM. Réservée aux enfants de l'école de tennis.

Dimanche 3
→ **Visite du Skit du Saint Esprit** à 16h. Syndicat d'initiative.

Du mardi 5 au mardi 12
→ **Stage de musique**. Comité de jumelage. A Hankensbüttel.
Tarif : 100 €.

Jeudi 14
→ **Fête Nationale**. Retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal. Comité des fêtes. A partir de 19h. Cour des communs du château.

Août 2016

→ **Tournois de régularité**. Bridge Club. Tous les lundis, mardis et jeudis en août. A 13h30 au club.

SEPTEMBRE 2016

Samedi 10
→ **Forum des associations**. De 10h à 17h aux tennis couverts.

Retrouvez toutes les dates et informations sur : www.lemesnilsaintdenis.fr